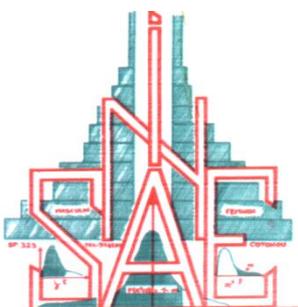


République du Bénin

*Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MPDEPP-CAG)*

**Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
(INSAE)**



*Dynamique des filières d'exportation au Bénin de 1999 à 2008 :
Cas de quatre produits (anacarde, ananas, tabac, sucre de canne)*

Décembre 2009

Avant-propos

Dans le souci permanent de répondre aux demandes des chercheurs et des décideurs, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) s'évertue à réaliser et à mettre à la disposition du public, des analyses et études économiques.

La présente étude intitulée «Dynamique des filières d'exportation au Bénin de 1999 à 2008 : Cas de quatre produits (anacarde, ananas, tabac, sucre de canne) », a pour but d'informer les acteurs de la vie économique de l'évolution de certaines filières d'exportation. Au delà de l'information, elle pourrait aider non seulement le Gouvernement dans sa prise de décision sur l'orientation de la politique de diversification des cultures de rente, mais aussi le secteur privé dans ses choix stratégiques d'investissement dans des filières agricoles.

Sous la coordination de Monsieur Michel C. SOEDE, Directeur des Statistiques et Études Économiques à l'INSAE, l'étude a été confiée à Monsieur YEVIDE Armand, Ingénieur Agronome. Ce dernier a bénéficié du concours constant des cadres de la DSEE notamment Samson SOKOU, Chef du Service des Échanges Extérieurs, et Esther COUTHON épouse KINSOU, Chef du Service des Statistiques Agricoles.

L'INSAE remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce document notamment :

- Les cadres de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ;
- Les personnes ressources en particulier ... qui ont fait des observations pertinentes sur le premier draft de ce travail.

La Direction Générale

Sigles

ACA : Alliance Africaine de Cajou

ACP : Afrique Caraïbes et Pacifique

ADEx : Association de Développement des Exportateurs

BAT : British American Tobacco

CCLAT : Convention-Cadre de l’OMS pour la Lutte Antitabac

CEE : Communauté Economique Européenne

CVPA : Coopérative de Producteurs d’Anacarde

FENAPAB : Fédération Nationale des Producteurs de l’Anacarde du Bénin

FOB : Free On Board

FSA : Faculté des Sciences Agronomiques

INSAE : Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique

MAEP : Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche

MANUCIA : Manufacture Cigarette et Allumette

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PAMRAD : Projet d’Appui au Monde Rural de l’Atacora et Donga

PAPA : Programme d’Appui aux Politiques Agricoles

PIB : Produit Intérieur Brut

PRF : Programme de Recherches Forestières

RGPH3 : Recensement Général de la Population et de l’Habitation, 3^{ème} édition

SOBETA : Société Béninoise des Tabacs et Allumettes

SUCOBE : Sucrierie de Complant du Bénin

SSS : Société Sucrière de Savè

UCPA : Union Communale des Producteurs d’Anacarde

UE : Union Européenne

URPA : Union Régionale des Producteurs d’Anacarde

USA : United State of America

Résumé

La présente étude qui a porté sur les filières anacarde, ananas, sucre et tabac a permis d'évaluer la dynamique de chacune de ces filières sur la période de 1999 à 2008. permet de retenir ce qui suit

En matière de production, la figure 1 permet de noter que, les départements de l'Atlantique et du Mono produisent exclusivement de l'ananas. Toutefois, l'ananas se produit aussi dans les départements du Zou et de l'Ouémé. L'anacarde est produite dans les départements de l'Atacora, du Borgou, des Collines et du Zou mais seul le Borgou en est le producteur exclusif. Alors que le tabac est exclusivement produit par le département de la Donga, la canne à sucre n'est la culture exclusive d'aucun département.

Les départements de Zou et des Collines se prêtent à beaucoup de culture et c'est ce qui justifie que toutes les quatre cultures y sont produites, bien que chacun des deux départements produit trois cultures sur quatre.

Des douze départements quatre (Alibori, Couffo, Littoral, Plateau) ne produisent aucunes des quatre cultures étudiées. Ces cultures ne se prêtent pas à ces zones ou alors la forte pression démographique et les grands infrastructures rendent indisponible les terres agricoles. C'est le cas notamment du département du Littoral.

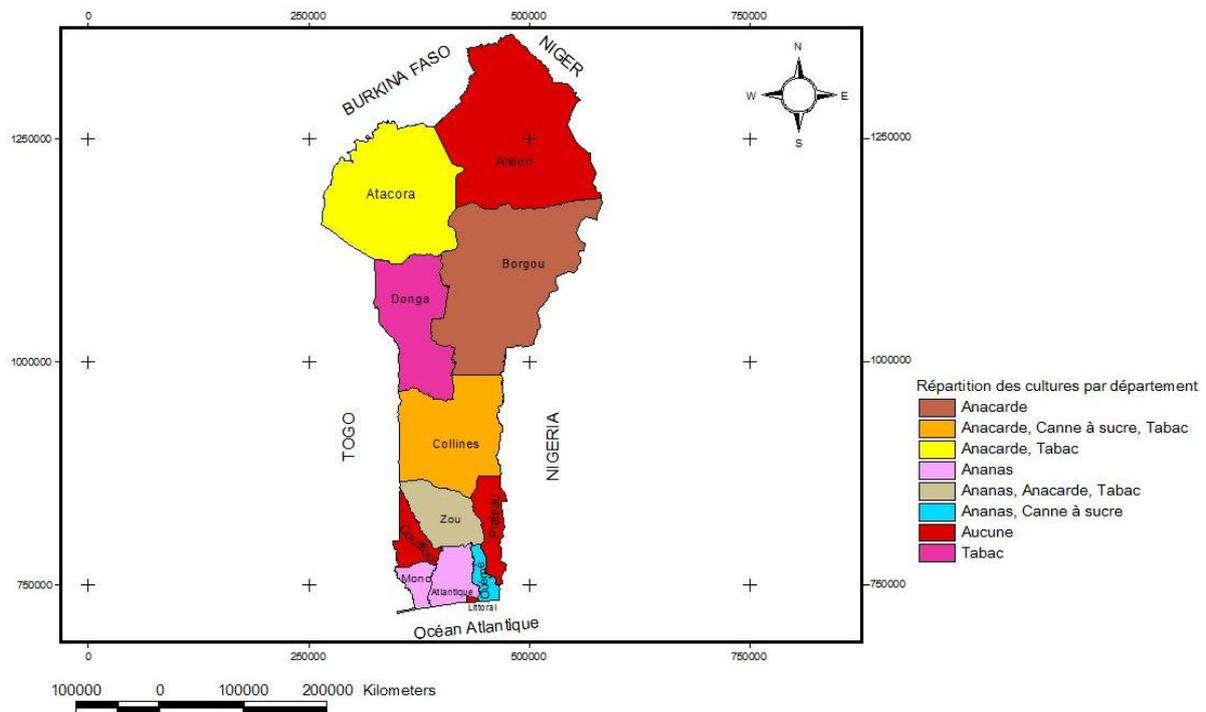


Figure 1 : Carte de la répartition des cultures étudiées par département de production

De par toutes les actions qui sont mises en place pour le compte de chaque filière, au cours de la période de 1998 à 2008, le Bénin a produit plus d'ananas que d'anacarde. Mais il a

exporté cependant de plus grande quantité d'anacarde, de sucre et de tabac. L'ananas n'a connue qu'une faible exportation. Ce dernier est largement consommé au niveau local par les populations. De plus, il est utilisé par nombre d'industries agroalimentaires pour la fabrication de jus et de confiture d'ananas.

Les exportations des différents produits génèrent des devises au pays. Au Bénin, de 1999 à 2008, les exportations ont générées 182,3 milliards de franc CFA. L'observation de la figure ci-dessous montre la filière anacardier qui a contribué à 54% et le tabac à 40% à cette devise des exportations. En effet, l'anacarde est le premier produit d'exportation après le coton. Bien que jeune filière, elle a fourni près de 98 milliards de franc CFA entre 1999 et 2008. Elle est suivie de la filière tabac qui représente 40% soit 72,5 milliards de franc CFA.

Table des matières

Avant-propos	i
Sigles	ii
Résumé	iii
Introduction.....	1
1. Dynamique de la filière anacarde.....	2
1.1. Présentation de l’anacardier.....	2
<i>1.1.1. Origine et caractéristiques de l’anacardier</i>	<i>2</i>
<i>1.1.2. Culture et cycle de l’anacardier.....</i>	<i>2</i>
1.2. Organisation de la filière.....	3
1.3. Production commercialisation et évolution des exportations.....	5
<i>1.3.1. Production</i>	<i>5</i>
<i>1.3.2. Commercialisation</i>	<i>5</i>
<i>1.3.3. Evolution des exportations.....</i>	<i>8</i>
1.4. Recommandations	9
2. Dynamique de la filière ananas.....	10
2.1. Présentation de l’ananas	10
<i>2.1.1. Origine et caractéristiques de l’ananas.....</i>	<i>10</i>
<i>2.1.2. Culture et cycle de l’ananas</i>	<i>10</i>
2.2. Organisation de la filière.....	11
2.3. Production, commercialisation et évolution des exportations.....	12
<i>2.3.1. Production</i>	<i>12</i>
<i>2.3.2. Commercialisation</i>	<i>14</i>
<i>2.3.3. Evolution des exportations.....</i>	<i>16</i>
2.4. Recommandations	18
3. Dynamique de la filière tabac.....	19
3.1. Présentation du tabac.....	19
<i>3.1.1. Origine et caractéristiques du tabac.....</i>	<i>19</i>

3.1.2. Culture et cycle du tabac -----	19
3.2. Organisation de la filière -----	20
3.3. Production, commercialisation et évolution des exportations -----	21
3.3.1. Production -----	21
3.3.2. Commercialisation -----	23
3.3.3. Evolution des exportations -----	26
3.4. Recommandations -----	28
4. Dynamique de la filière canne à sucre -----	29
4.1. Présentation de la canne à sucre -----	29
4.1.1. Origine et caractéristiques de la canne à sucre -----	29
4.1.2. Culture et cycle de la canne à sucre -----	29
4.2. Organisation de la filière -----	30
4.3. Production, commercialisation et évolution des exportations -----	31
4.3.1. Production -----	31
4.3.2. Commercialisation -----	33
4.3.3. Evolution des exportations -----	34
4.4. Recommandations -----	35
Conclusion -----	36
Bibliographie -----	37

Introduction

La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entièrement dans la zone intertropicale entre l'Équateur et le Tropique du Cancer, plus précisément entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord, d'une part, et le méridien 1° et 3°40' de longitude est, d'autre part. Le Bénin couvre une superficie de 114 763 kilomètres carrés, délimité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Togo, au Nord par le Burkina Faso et le Niger et à l'Est par le Nigeria.

De par sa situation dans la zone intertropicale, le Bénin présente un climat chaud et humide ; les températures sont constamment élevées avec une moyenne de 25°C pour l'ensemble du pays. C'est en mars qu'elles sont les plus élevées et en août qu'elles sont les plus basses. La variabilité des températures est plus importante dans le Nord que dans les régions côtières.

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de Février 2002 a dénombré 6 967 914 habitants dont 51,5 % de sexe féminin. Avec 46,8 % d'enfant de moins de 15 ans, la population du Bénin est très jeune. Le taux d'accroissement intercensitaire de la population (3,25 %) est très élevé par rapport à la moyenne du groupe des pays les moins avancés dont le Bénin fait partie (2 %).

L'agriculture occupe 47,1 % de la population active. Le secteur secondaire (industriel) contribue seulement pour 13 % au produit intérieur brut (PIB) contre 54,5 % pour le tertiaire et 32,4 % pour le primaire (INSAE et MACRO, 2007).

Si les produits de l'agriculture vivrière sont bien diversifiés, il en est autre pour les produits de l'agriculture de rente où des efforts de diversification doivent être faits.

Le présent document se propose d'étudier l'évolution des filières anacarde, ananas, tabac et canne à sucre. Il s'articulera autour de cinq principaux points que sont :

- dynamique de la filière anacarde ;
- dynamique de la filière ananas ;
- dynamique de la filière tabac et
- dynamique de la filière canne à sucre.

1. Dynamique de la filière anacarde

1.1. Présentation de l'anacardier

1.1.1. Origine et caractéristiques de l'anacardier

La noix de cajou ou anacarde est le vrai fruit de l'anacardier. De son nom scientifique *Anacardium occidentale*, l'anacardier est un arbre à racine pivotante, originaire du Brésil. Il a été découvert par les Portugais et emmené par les colons en 1578 au Mozambique puis dans l'état du Kerala en Inde pour finalement se répandre dans d'autres régions de l'Asie. La culture s'est depuis étendue à d'autres zones du globe, notamment l'Afrique de l'Ouest.

Après la fécondation des fleurs de l'arbre, le vrai fruit ou noix de cajou se développe en premier lieu. Lorsqu'il atteint son volume maximum, au bout de trente à trente-cinq jours, le pédoncule, qui jusque là était normal, se développe considérablement et très rapidement. Il devient la pomme cajou, tandis que la noix perd de l'humidité, diminue de volume et durcit.

Au centre de la noix de cajou se trouve une seule amande en forme de demi-lune d'environ trois centimètre de longueur entourée d'une pellicule blanche. Elle deviendra, après avoir été grillée et salée, la « noix de cajou » commercialisée et dégustée par nombre de personnes. L'amande comestible de cet akène qui est le vrai fruit, constitue donc le principal produit utilisé de cette plante.

1.1.2. Culture et cycle de l'anacardier

La durée du cycle végétatif varie entre vingt et trente ans. La phase de floraison commence vers l'âge de deux ou trois ans. La pleine floraison se situe vers la septième année. Les arbres âgés ont une faible productivité mais ils peuvent être régénérés par recépage.

La culture de l'anacardier se fait par semis direct où parmi trois graines semées, les plus beaux plants sont sélectionnés. Elle peut se faire aussi par utilisation des plants de pépinière en sac de polyéthylène. Dans ce dernier cas, le semis est effectué un à deux mois avant le début de la pleine saison des pluies, période au cours de laquelle les plants seront mis à leur place définitive. Cette technique a l'avantage d'allonger la période favorable à la croissance et permet l'installation du système racinaire en profondeur avant l'entrée en saison sèche.

Les densités définitives de plantation varient entre cent et deux cent plants à l'hectare, en fonction du développement des arbres.

Du fait de l'enracinement de l'anacardier sur les 60 cm de profondeur, il est bon de favoriser la croissance des racines absorbantes dans cet horizon superficiel du sol en creusant des trous de plantation suffisamment larges et profonds ou en pratiquant un sous-solage lorsqu'on dispose des moyens mécaniques nécessaires. En revanche on évite des labours profonds susceptibles de sectionner les racines superficielles. Le feu est le principal ennemi des anacardiens dans de nombreuses zones. On doit donc éviter l'accumulation de matières végétales à la surface du sol en début de saison sèche. Les plantes de couverture améliorantes ne sont utilisables que lorsque le risque de feu peut être maîtrisé.

En période de récolte, les fruits ne doivent pas être cueillis mais ramassés sur le sol quand ils sont mûrs et se détachent de l'arbre spontanément. On sépare la noix du faux fruit qu'est la pomme cajou par torsion. Ils doivent ensuite être séchés dans des lieux aérés.

Faisant abstraction totale du long cycle de la plante, la figure 2 montre l'organisation des activités culturales pour la production de l'anacarde au Bénin. L'installation des vergers ou des plantations d'anacardier s'opère généralement entre juin et août où la pluviométrie suffisante à cause des précipitations de la saison pluvieuse, fournit suffisamment d'eau aux plantules pour leurs développements. Les entretiens notamment les sarclages se font entre septembre et décembre pour protéger les plantes contre les feux de végétation, principal ennemi de l'arbre. Les récoltes de la noix et éventuellement de la pomme cajou s'étalent de janvier à mai.

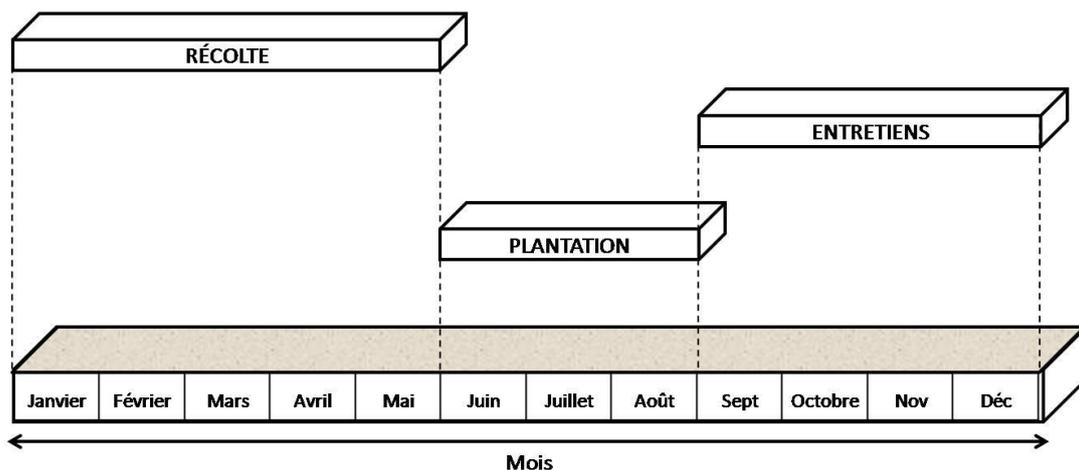


Figure 2 : Organisation des activités de production de la noix de cajou

1.2. Organisation de la filière

La culture de l'anacardier date des années 1960 où elle servait pour la protection des sols, mais la filière anacarde n'existe vraiment que depuis l'an 2000 au Bénin (Lacroix., 2003). Elle représente une priorité des Pouvoirs Publics à travers le Ministère en charge de l'Agriculture.

La filière anacarde repose entièrement sur l'anacardier d'où se tire le précieux fruit : la noix de cajou. Elle est organisée autour de plusieurs acteurs dont principalement les producteurs sans qui la filière n'existerait pas. Les producteurs se sont organisés en fédération nationale (FENAPAB : Fédération Nationale des Producteurs de l'Anacarde du Bénin) à l'échelle du pays depuis janvier 2006 grâce à l'ADEx (Association de Développement des Exportateurs). La FENAPAB coordonne les activités de la filière (production/commercialisation) au plan national et a son siège à Parakou dans le département du Borgou. A l'échelle départementale, les producteurs se sont organisés en quatre (4) URPA¹ que sont l'URPA Atacora/Donga, l'URPA Borgou/Alibori, l'URPA Zou/Colline et l'URPA Ouémé/Plateau. Au sein de ces quatre unions régionales on dénombre 43 Unions Communales des Producteurs d'Anacardes (UCPA) et 593 Coopératives de Producteurs d'Anacarde (CVPA). Elles sont soutenues par des encadrements et des efforts de recherches fournis par des institutions comme le MAEP (Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche), la FSA (Faculté des Sciences Agronomiques), ACA (Alliance Africaine de Cajou), PAPA (Programme d'Appui aux Politiques Agricoles), PRF (Programme de Recherches Forestières de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin).

Toujours au sein de cette filière se trouvent des acteurs comme les ONG (Organisation Non Gouvernementale), des projets qui soutiennent les producteurs et les aident à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent, les associations des transformateurs de la noix de cajou qui jouent un rôle déterminant dans la transformation de cette noix, même si, les activités de transformation ne sont pas bien développées, puis les commerçants qui constituent un autre maillon fort de la filière rendant accessible le produit à la grande masse des consommateurs.

Bien que faisant partie des filières les mieux organisées, elle est confrontée à certaines difficultés dont celle relative à l'accès à la terre. De plus, la culture d'anacardier demande une main d'œuvre abondante, ce qui entre en concurrence avec d'autres cultures, surtout le coton, qui paie aussitôt. De même, l'accès au crédit est faible, vu que la durée d'entrée en production des arbres après la plantation dépasse un an. Or le délai de remboursement de la majorité des

¹ URPA : Union Régionale des Producteurs d'Anacarde

prêts est d'un an, comme dans le cas du coton. Enfin, le manque d'entretien des vieilles plantations engendre la profusion de prédateurs, surtout les insectes foreurs.

1.3. Production commercialisation et évolution des exportations

1.3.1. Production

Au Bénin, les informations relatives à la production de la noix de cajou sur la période de 1999 à 2008 n'ont pu être obtenues. En effet, il n'existe pas de données précises et fiables sur la production de noix brutes par le Bénin, car le service des statistiques du MAEP ne relève pas les statistiques sur le cajou. Mais, selon les estimations recueillies auprès des URPA au cours d'une enquête, la production actuelle de noix brutes est estimée à environ 40 000 tonnes, réparties comme suit : 26 000 tonnes pour le centre, 8 000 tonnes pour le nord-est et 5 500 tonnes pour le nord-ouest. En réalité, des déclarations de l'URPA de l'Atacora-Donga sont confirmées par l'inventaire réalisé par le PAMRAD (Projet d'Appui au Monde Rural de l'Atacora et Donga) qui a abouti à une production de 10 825 tonnes pour les deux campagnes 2006 et 2007 (Soglo et Assogba., 2009).

Mais se basant sur les quantités du produit exportées au cours de la période de 1999 à 2008 et en tenant compte de la période de récolte et de commercialisation, le Bénin a dû produire plus de 389 721 tonnes de noix de cajou sur la période de 1998 à 2007, soit 38 972 tonnes par campagne.

1.3.2. Commercialisation

L'Afrique de l'Ouest exporte majoritairement de la noix de cajou en coque. Le Bénin ne se dérobe pas à cette réalité mais exporte en plus de la noix de cajou en coque, une infime partie de la noix de cajou décortiquée (environ 0,1%). La commercialisation de la noix de cajou s'opère sur le marché intérieur et sur le marché extérieur. Le marché intérieur comprend les acteurs locaux qui résident dans le pays et le marché extérieur regroupe les acteurs étrangers qui ne résident pas dans le pays. De ce fait, le circuit de commercialisation de ce fruit (Figure 3) comprend à l'amont, les producteurs locaux qui font l'important travail de récolte. Après ce premier travail, les produits sont mis dans des sacs et vendus aux collecteurs locaux qui les livrent à leur tour aux grossistes locaux. Soulignons tout de même que les producteurs locaux desservent les consommateurs locaux qui s'intéressent à l'amande après transformation du fruit. Les transformateurs locaux sont servis par les producteurs ou par les grossistes locaux. Après la transformation, les produits sont vendus aux grossistes locaux qui

vont desservir les détaillants locaux qui permettront aux consommateurs locaux de disposer du produit sur leur table.

Par ailleurs, les exportateurs qui alimentent le marché extérieur, sont approvisionnés en noix de cajou par les producteurs, les grossistes et les transformateurs locaux. Au-delà des frontières, les grossistes et les détaillants étrangers assurent l'accès du produit aux consommateurs étrangers.

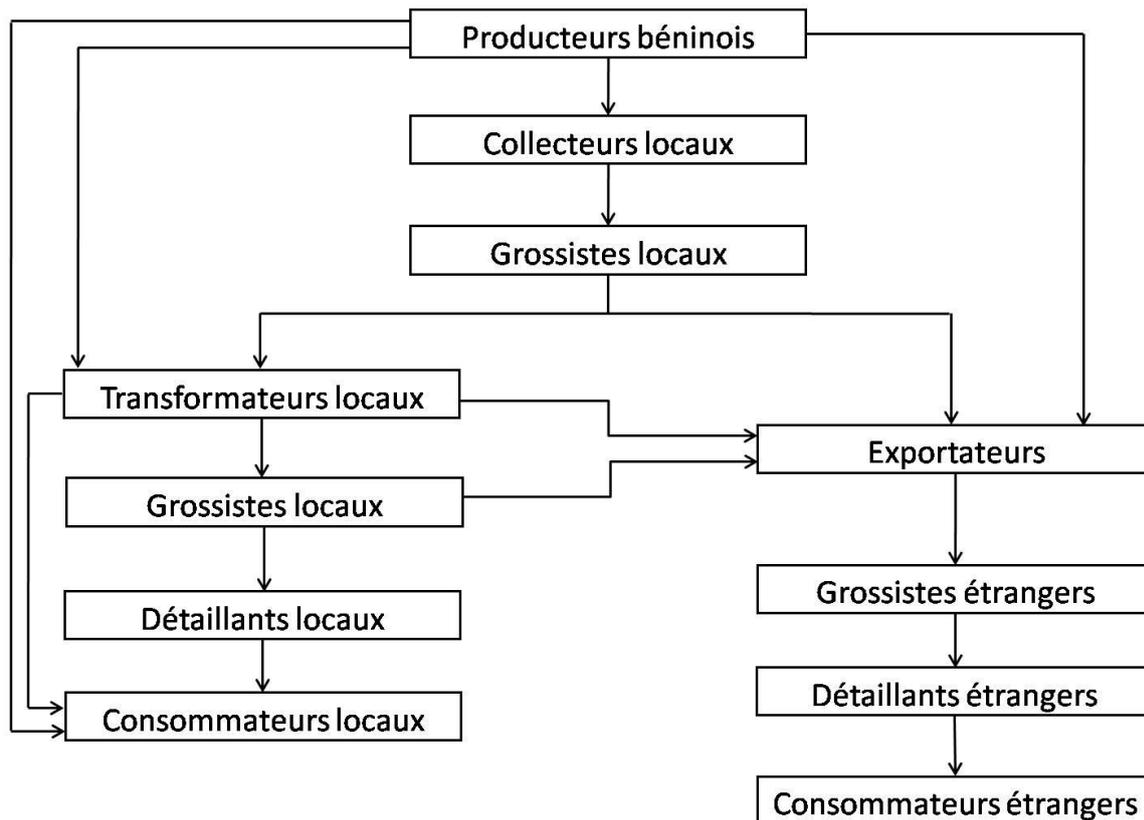


Figure 3 : Circuit de commercialisation de la noix de cajou

Les prix aux producteurs se caractérisent par leur grande variabilité au cours d'une même campagne. Les premières ventes se négocient avant le début de la récolte (ventes sur pied) sur la base de 150 FCFA/kg, que certains producteurs sont contraints d'accepter pour faire face à des besoins de trésorerie, en particulier pour payer la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien des plantations. Dès l'ouverture officielle de la campagne (15 mars), les prix augmentent ensuite régulièrement et passent rapidement à 250 FCFA pour atteindre 350 à 375 FCFA/kg voire plus.

Les prix FOB (*Free On Board*, soit en français *Franco à bord*) déclarés étaient en moyenne de 340 FCFA/kg pour l'année 2000 contre 320 FCFA/kg l'année précédente.

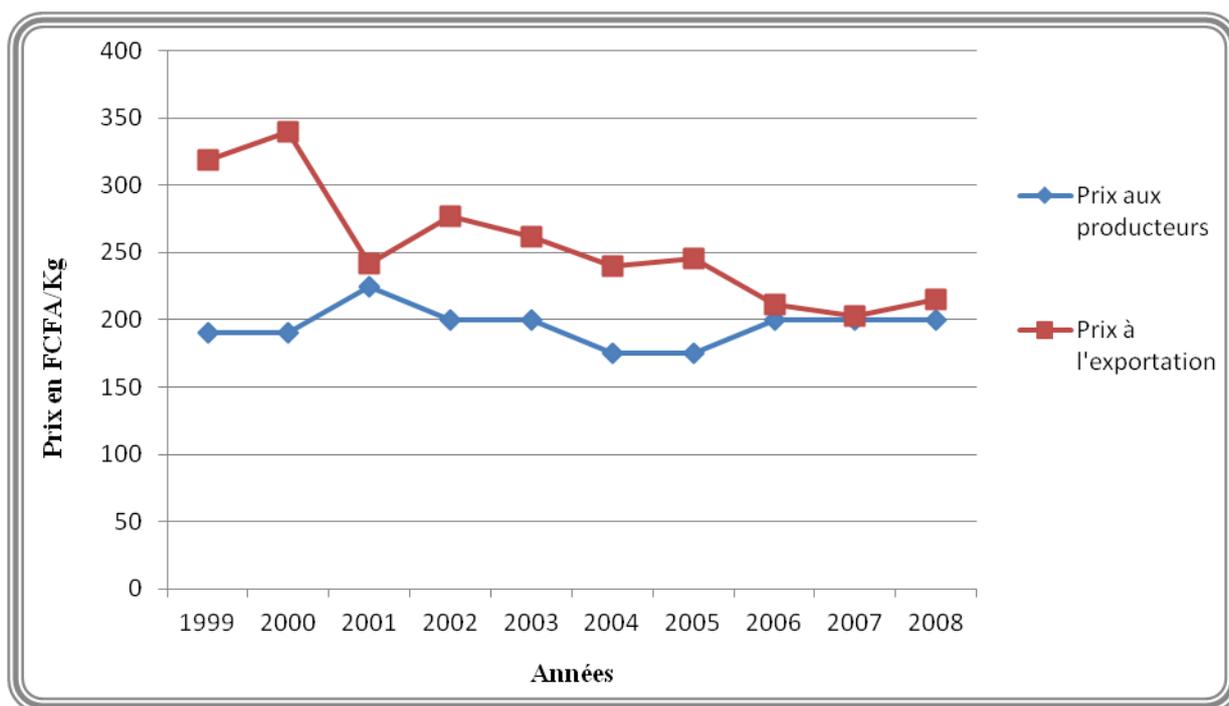


Figure 4 : Evolution des prix aux producteurs et des prix à l'exportation de la noix cajou en coque au cours de la période de 1999 à 2008

La figure 4 montre l'évolution des prix aux producteurs et des prix à l'exportation de la noix de cajou en coque. Au cours de la période de 1999 à 2008, les prix aux producteurs ont peu varié autour du prix officiel qui est de 200 FCFA/kg.

Au cours de la même période, les prix à l'exportation ont connu de grandes fluctuations. De 1999 à 2000, il est passé de 319 à 340 FCFA/kg soit 6,7% d'augmentation. L'année suivante, il a diminué de 28,8% soit 242 FCFA/kg pour ensuite connaître une hausse de 14,5% en 2002. De 2002 à 2008, les prix à l'exportation connaissent une tendance régulière à la baisse avec une diminution annuelle moyenne de 3,9%. En moyenne, le prix à l'exportation est de 255 FCFA/kg.

Le commerce de la noix de cajou est assuré par une pluralité d'entreprise, soit un effectif de 52 entreprises. Sur la période de 1999 à 2008, les Occasionnels ont assuré la commercialisation de 28,9% des noix de cajou commercialisées par l'ensemble des entreprises. Hormis, les Occasionnels, les cinq entreprises impliquées dans la commercialisation de la noix de cajou sont par ordre d'importance : SAKSON-BENIN (14,2%), NOMAX SARL (10,2%), COMMERCANT ETRANGER AU BENIN (9,9%), B.P.S BENIN (7,0%) et AGRO-BENIN EXPORTS (4,9%).

1.3.3. Evolution des exportations

L'analyse des exportations sera faite en considérant la noix de cajou sans distinction entre la présence ou non de la coque.

Ainsi, sur la période sus nommée, le Bénin a exporté environ 389 721 tonnes de noix de cajou.

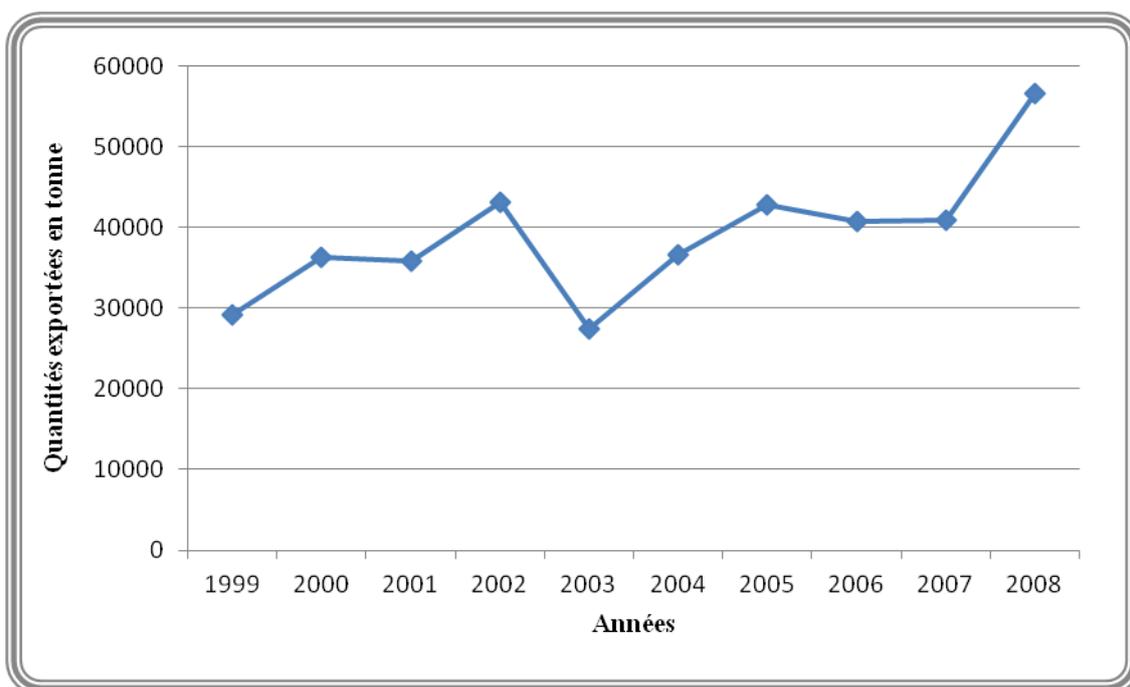


Figure 5 : Evolution des exportations de la noix de cajou au cours de la période de 1999 à 2008

La figure 5 montre l'évolution des exportations de ce produit. Alors qu'en 1999 le Bénin exportait 29 222 tonnes de noix de cajou, les exportations ont connu une évolution lente et progressive pour passer à 43 117 tonnes en 2002 soit une augmentation de 47,6%. Cependant, cette évolution a tôt connu une brusque diminution de 36,4% en 2003 ce qui a conduit les quantités exportées à 27 408 tonnes en cette année. Fort heureusement, au cours des deux années qui ont suivi, les exportations ont connu des hausses de 33,4% soit 36 561 tonnes en 2004 et 17,3% soit 42 872 tonnes en 2005. De 2005 à 2007, on note une diminution de 5% des exportations en 2006 suivit d'une légère augmentation de 0,5% l'année qui a suivit. Par la suite, les exportations ont subi une nette croissance de 38,1% en 2008 avec une quantité de noix de cajou exportée évaluée à 56 570 tonnes. Les raisons possibles qui justifient ces fluctuations sont l'organisation de la filière, les feux de végétation et l'harmattan. Ces deux dernières raisons ont une incidence négative sur la production donc par ricochet sur les exportations.

De toute évidence, les exportations de noix de cajou du Bénin ont presque doublé de 1999 (29 222 tonnes) à 2008 (56 570 tonnes) soit 93,6% d'augmentation. Notons au passage que depuis 1999, il existe une réglementation visant à établir des standards commerciaux et de qualité des amandes, aux pays membre de la CEE (Communauté Economique Européenne) et de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Ceci atteste de la bonne qualité des noix de cajou du Bénin et de la mobilisation des producteurs autour de cette culture qui se révèle comme un nouveau et meilleur créneau pour la diversification des revenus et la réduction de la pauvreté.

Le Bénin a desservi les marchés européen, africain, asiatique, australien et américain. Cependant il est important de souligner que 98,9% des noix de cajou ont été exportées vers le marché asiatique dont notamment l'Inde (89,5%), le Singapour (5,1%) et le Viêt-Nam (1,6%).

Les recettes générées sur la période par les exportations de noix de cajou s'élèvent à près de 98 milliards de franc CFA soit environ 149 millions d'euro.

1.4. Recommandations

La filière anacarde, bien que jeune filière, occupe une importante place (deuxième place) dans les exportations au Bénin. Elle nourrit un marché d'exportation riche de plus d'une cinquantaine d'entreprises. Mais, les Occasionnelles occupent une place importante dans la commercialisation de la noix cajou. Jusqu'à présent, le seul produit valorisé est la noix de cajou qui est majoritairement exporté en coque. Or des recherches de valorisation de la pomme cajou en jus de fruit sont effectuées à la FSA et dont les résultats sont disponibles. Nous recommandons donc ce qui suit :

- maintenir de la qualité des noix cajou exportés par une assistance technique et financière des producteurs ;
- aider les producteurs à lutter efficacement contre les feux de végétation qui constituent le principal ennemi de l'anacardier ;
- assurer la disponibilité d'unités appropriées pour le décorticage de la noix ;
- valoriser la pomme cajou en développant des unités de distillerie artisanale pour la fabrication du jus d'anacarde qui est très riche en vitamine C ;
- associer cette filière à la filière des biocarburants « agrocarburants » dont la pomme cajou peut servir de matière première ;
- Assurer une bonne organisation de la commercialisation de sorte à favoriser les entreprises enregistrées.

2. Dynamique de la filière ananas

2.1. Présentation de l'ananas

2.1.1. Origine et caractéristiques de l'ananas

L'ananas, de son nom scientifique *Ananas comosus*, est une plante herbacée pérenne de la famille des broméliacées. Elle mesure 50 à 150 cm de haut et porte de longues feuilles étroites, pointues et rigides, disposées en rosette. Son inflorescence d'environ 200 petites fleurs apparaît au cœur de la plante donnant chacune naissance à un petit fruit dont l'ensemble constitue l'ananas surmonté d'une couronne de feuilles.

Originaire de l'Amérique du Sud, l'ananas a migré vers l'Amérique centrale et la Caraïbe avec les Indiens. Christophe Colomb le découvre en Guadeloupe en 1493. Le succès du fruit est tel que sa distribution devient mondiale à la fin du 17^{ème} siècle.

L'ananas est un fruit qui se mange frais, nature, cuisiné ou en conserves. Frais suivant la variété, il sera découpé en gondoles ou en tranches. Cuisiné, il peut être ajouté dans des salades en accompagnement des viandes ou des volailles grasses, en associant les goûts sucrés et salés. Ces usages culinaires multiples font du fruit un précieux produit d'exportation.

2.1.2. Culture et cycle de l'ananas

La culture de l'ananas se fait au moyen des rejets, mais les rejets les plus utilisés sont les cayeux.

La plantation se fait en rangées de lignes, espacées de 90 cm environ. Les lignes sont espacées de 30 à 40 cm et les plants sur la ligne de 20 à 30 cm.

La lutte contre les plantes adventices² (*Imperata cylindrica*, *Cynodon dactylon*, *Panicum maximum*, *Digitaria sp*) se fait à la préparation du terrain, à la plantation et en culture.

Certains producteurs d'ananas associent certaines cultures vivrières dont surtout le maïs (*Zea mays*) à l'ananas dans leurs champs. Ceci leur permet de disposer de produits vivriers pour la consommation familiale.

Le cycle de l'ananas comme le montre la figure 6, est d'environ 19 mois avec un Traitement d'Induction Floral (TIF) vers le 11^{ème} mois. Deux mois environ après ce traitement, commence la floraison et la récolte s'en suit vers le 19^{ème} mois.

² Adventices = mauvaises herbes

Le contrôle de la floraison permet d'obtenir des fruits de poids désiré, à l'époque de l'année souhaitée (adaptation de la production à la demande). Cette pratique conduit à une production d'ananas sur presque la totalité de l'année et à une grande variabilité du cycle cultural de la plante.

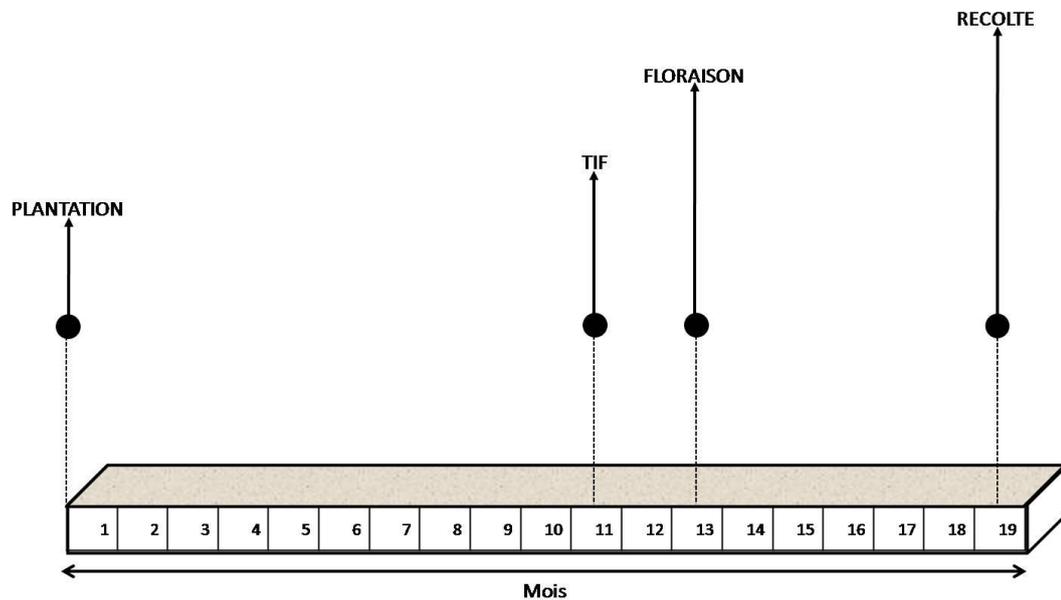


Figure 6 : Cycle cultural de l'ananas

2.2. Organisation de la filière

La culture de l'ananas dans la région de Ouidah est attestée au début du XVIII^e siècle, mais son développement comme culture intensive de rente est très récent au Bénin. En effet, l'échec d'une exploitation privée, lancée en 1972 puis reprise par l'État, a paradoxalement abouti à une diffusion du savoir-faire relatif à l'intensification des techniques culturales auprès de paysans du département de l'Atlantique ayant travaillé comme salariés sur la ferme d'État. Celle-ci a été rachetée en 1990 par un entrepreneur politico-économique à la faveur de la libéralisation de l'économie et avec l'aide de bailleurs de fonds extérieurs (Caisse française de développement, Banque mondiale). Dans un contexte de pression foncière et démographique très forte et d'insécurité généralisée en particulier en matière d'accès à la terre, outre des paysans en mal d'alternatives après les échecs des filières caféières dans les années soixante et oléagineuses (palmier à huile) dans les années soixante-dix et quatre-vingt, émerge une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux amenés à jouer un rôle central dans la société rurale béninoise. Il s'agit d'une frange hétérogène de jeunes diplômés sans emploi, déscolarisés et « déflatés » de la fonction publique qui tentent un retour à la terre selon des logiques elles-mêmes diverses (productives, spéculatives, rentières). Ces néoruraux vont

occuper une place importante dans la constitution de la filière ananas, dans les domaines de l'intensification de la production et de l'exportation. (Le Meur., 2000)

Aujourd'hui, la filière ananas jouit d'une bonne organisation. La production d'ananas est assurée par des plantations modernes mais aussi par des petits producteurs regroupés au sein de groupements d'intérêt économique ou de coopératives.

Ainsi, les producteurs organisés en association sont assistés dans leurs activités par des institutions dont le MAEP et la FSA notamment. Ces acteurs travaillent en vue de faciliter l'accès à des inputs de production de qualité et d'utilisation efficace.

La filière regroupe aussi les transformateurs dont notamment les industries agroalimentaires qui produisent le jus et la confiture d'ananas ainsi que d'autres produits de transformation. Il y a aussi les commerçants dont le principal rôle est de rendre disponible le produit aux consommateurs.

Tous ces acteurs, de part leurs différentes activités font vivre la filière ananas.

2.3. Production, commercialisation et évolution des exportations

2.3.1. Production

Au Bénin, la production d'ananas se limite essentiellement à 10 communes dont cinq du département de l'Atlantique (Abomey-Calavi, Allada, Toffo, Tori-Bossito et Zè) et trois du département du Mono (Athiémé, Bopa et Comé). Ces communes allouent à chaque campagne agricole une partie de leurs terres à cette culture de rente. Parmi ces communes, Abomey-Calavi et Zè sont les seules à emblaver plus de trois centaines d'hectare à la production d'ananas à chaque campagne agricole. La commune lacustre de So-Ava dont la majorité des terres est inondée chaque année, est la seule à ne pas produire de l'ananas dans le département de l'Atlantique.

Les rendements enregistrés varient de 35 754 kg/ha à 58 334 kg/ha avec une moyenne de 49 666 kg/ha.

Au cours des campagnes agricoles de la période 1998-2008, le Bénin a produit 1 035 127 tonnes d'ananas dont 1 034 778 tonnes (99,97%) pour le département de l'Atlantique et 349 tonnes (0,03%) pour le département du Mono. Au sein du département de l'Atlantique, 383 934 tonnes (37%) et 370 999 tonnes (36%) proviennent respectivement des communes d'Abomey-Calavi et de Zè. La production des communes de Ouidah et de Kpomassè font ensemble à peine 1% de la production totale du pays sur la période. (Figure 7)

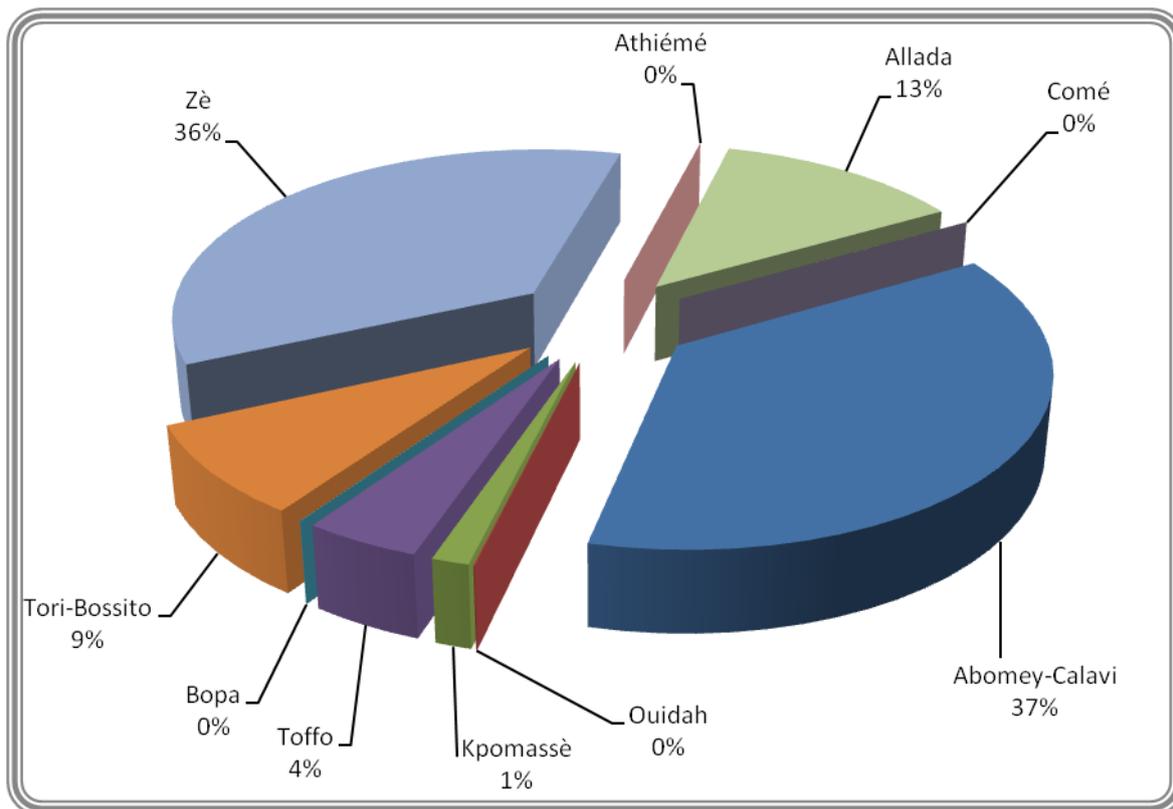


Figure 7 : Part relative de la production totale d’ananas sur la période de 1998 à 2008 par communes

La figure 8 montre l’évolution des superficies emblavées pour la production de l’ananas au Bénin de la campagne agricole de 1998-1999 à la campagne agricole de 2008-2009.

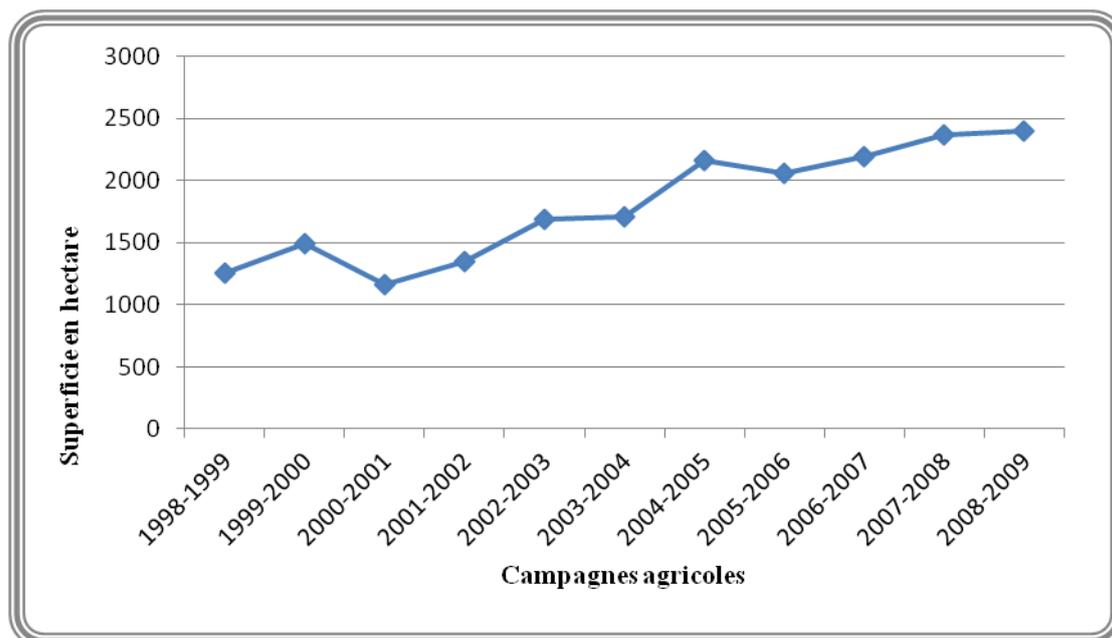


Figure 8 : Evolution des superficies emblavées pour la production d’ananas

A l’échelle du pays, les superficies allouées à la production de l’ananas ont connu une tendance régulière à la hausse avec une croissance annuelle moyenne de 7,7%. La quantité d’ananas produite au Bénin connaît une évolution timide marquée par des hausses et des baisses. En effet, la figure 9 illustre l’évolution de la production de ce fruit au Bénin. Elle permet d’identifier trois périodes de forte croissance de la production qui correspondent aux campagnes agricoles de 1999-2000, 2002-2003 et 2008-2009 avec respectivement 70 472 tonnes, 97 975 tonnes et 136 125 tonnes. Depuis la campagne agricole 2003-2004, la production d’ananas a connu une augmentation progressive soutenue dans le temps de 14,8% en moyenne l’an.

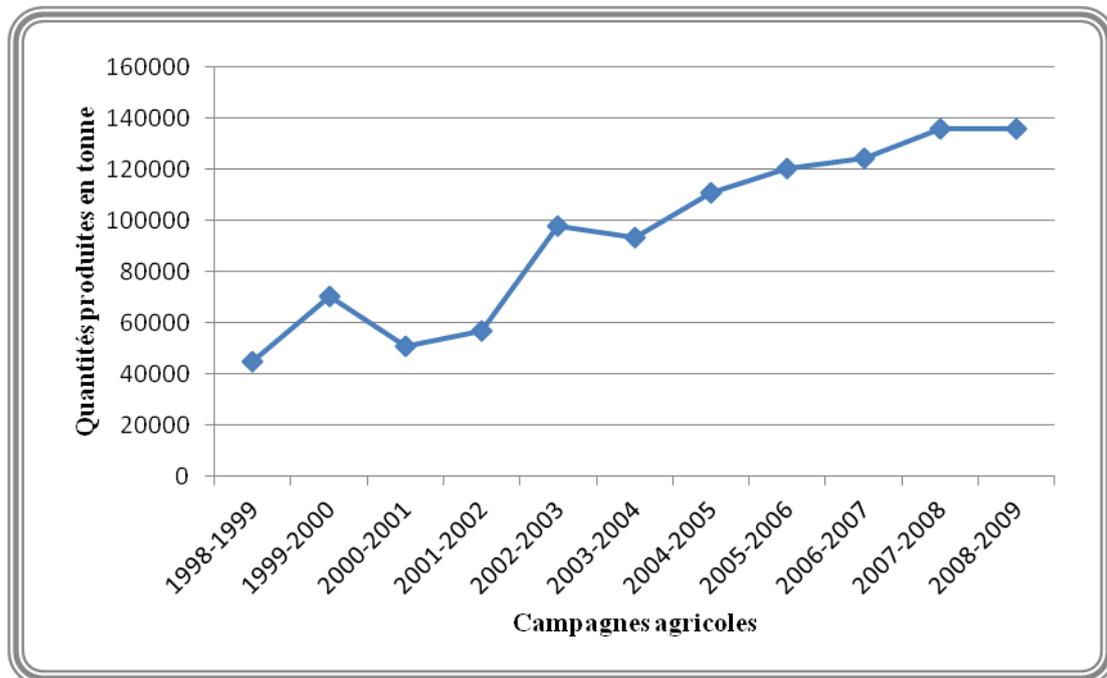


Figure 9 : Evolution de la production d’ananas

2.3.2. Commercialisation

Le circuit de commercialisation ci-dessous présenté (figure 10), peut être direct liant les producteurs locaux aux consommateurs locaux. Il peut être également indirect liant les producteurs aux consommateurs après les intermédiaires que sont les collecteurs locaux, les grossistes locaux et les détaillants locaux.

Cependant, pour toucher les consommateurs étrangers le circuit est indirect mais plus long. En effet, l’ananas produit par les producteurs locaux est acheté par les collecteurs locaux avant d’être convoyé aux grossistes locaux qui alimentent les exportateurs. Mais il arrive

aussi que l’ananas des producteurs locaux soit directement acheté à bord champ par les exportateurs.

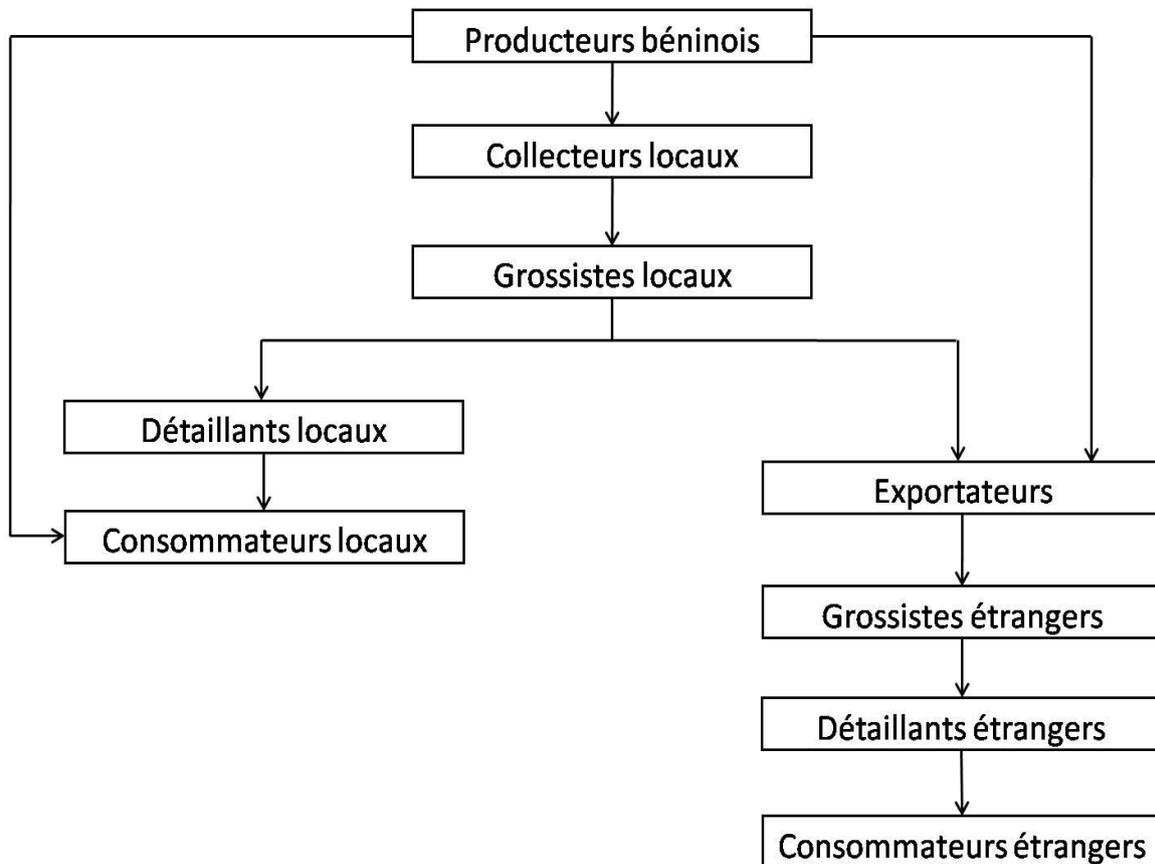


Figure 10 : Circuit de commercialisation de l’ananas

Sur la période de 1999 à 2008, la figure 11 montre l’évolution des prix à la consommation et à l’exportation de l’ananas. Les prix à la consommation de l’ananas frais au Bénin ont varié entre 108 à 120 FCFA/kg de fruit frais soit un prix moyen à la consommation de 114 FCFA/kg de fruit frais. Il se remarque une relative stabilité des prix à la consommation de l’ananas frais. Les prix à l’exportation de 1999 à 2006 ont connu une tendance à la baisse avec une diminution moyenne de 4,2%. Par contre, de 2006 à 2008 il y a eu une augmentation moyenne de 24,5% des prix à l’exportation. Toutefois, les prix à l’exportation ont varié entre 81 à 126 FCFA/kg avec une moyenne de 92 FCFA/kg. On peut noter une meilleure stabilité des prix à la consommation de l’ananas par rapport au prix à l’exportation.

La commercialisation de l’ananas repose sur une pluralité d’entreprises. Elle est assurée par une dizaine d’entreprise dont les Occasionnels cumulent plus de la moitié de l’ananas commercialisé (50,2%). Les autres entreprises sont par ordre d’importance : SATOLA C.

JEAN XAVIER (36,9%), SAGRICO (10,5%), COMMERCANT ETRANGER AU BENIN (1,0%) et AGRI MAXI (0,6%).

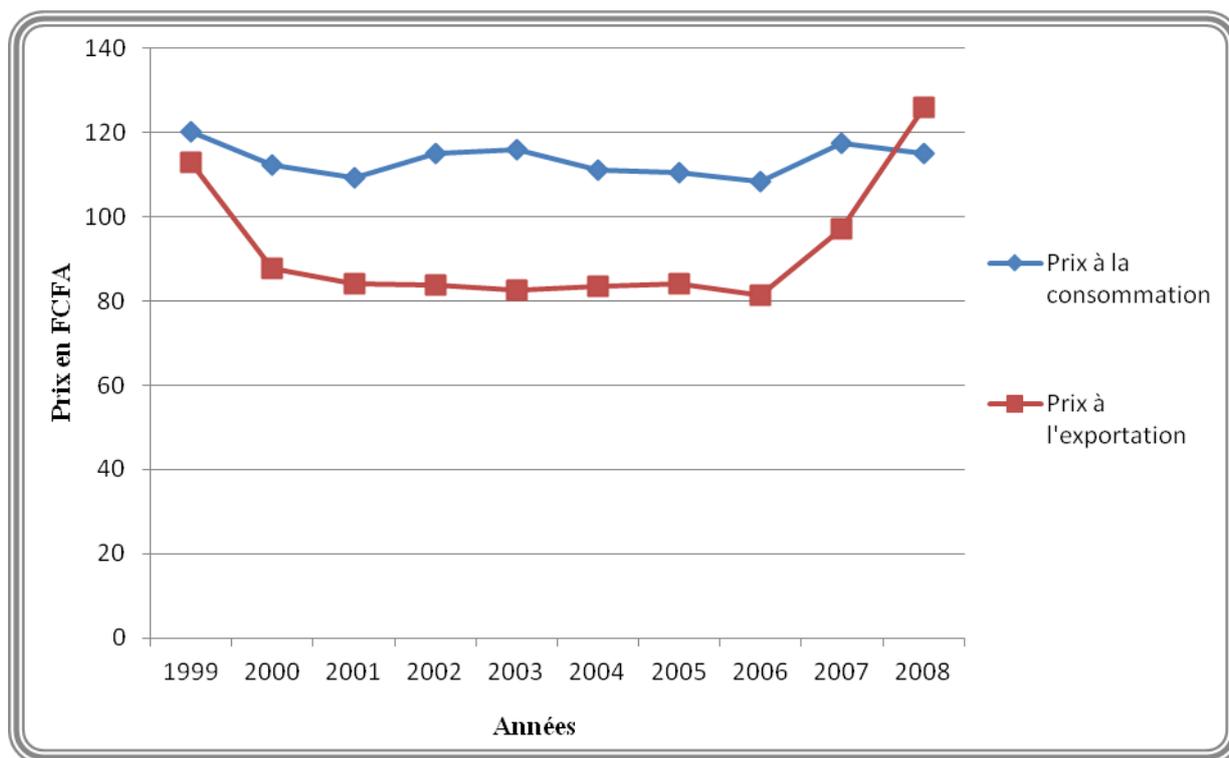


Figure 11 : Evolution des prix à la consommation et des prix à l'exportation de l'ananas au cours de la période de 1999 à 2008

2.3.3. Evolution des exportations

Une partie de la production d'ananas est exportée sous forme de fruit frais ou sec. La figure 12 montre l'évolution des exportations effectuées par le Bénin sur la période de 1999 à 2008.

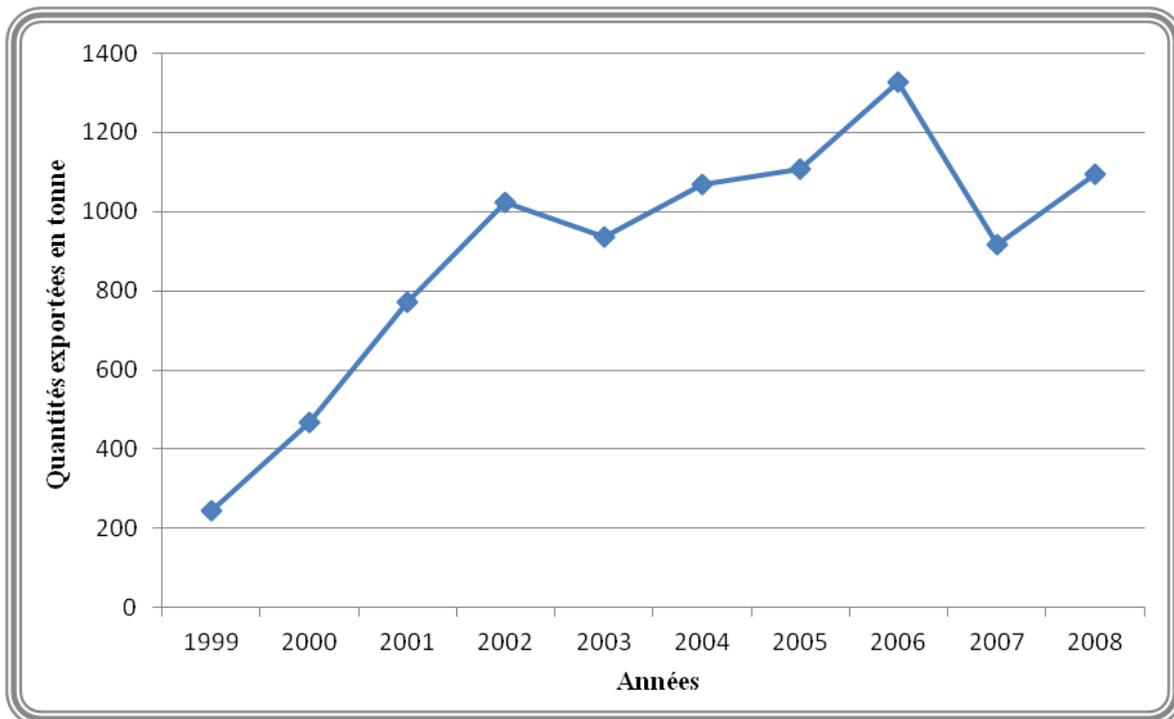


Figure 12 : Evolution des exportations d’ananas au cours de la période de 1999 à 2008

Les exportations d’ananas frais ou séchés du Bénin ont connu une augmentation rapide de 1999 à 2002 en passant de 246 tonnes à 1 023 tonnes avant de connaître une baisse ponctuelle de 8,5% en 2003 en passant à 936 tonnes d’ananas exporté. De 2003 à 2006 les exportations ont connu une augmentation progressive passant de 936 tonnes à 1 326 tonnes pour ensuite chuter de 30,8% en 2007 atteignant 918 tonnes. En 2008 une hausse de 19,4% a été enregistrée et la quantité d’ananas exportée était de 1 096 tonnes.

En somme au cours de la période de 1999 à 2008 le Bénin a exporté 8 957 tonnes (environ 0,9% de la production totale) d’ananas vers divers pays du monde notamment les pays d’Europe, d’Afrique et d’Asie. Cette faible proportion d’ananas exporté pourrait se justifier par le fait que les prix à l’exportation sont restés inférieurs sur toute la période sauf en 2008 aux prix à la consommation sur le marché local. Les exportations d’ananas vers les marchés européens sont prépondérantes. En effet, plus de 99% des exportations ont été orientées vers l’Europe notamment la France avec plus de 97% des exportations. La France est donc le principal marché de consommation des ananas exportés par le Bénin.

Les exportations effectuées par le Bénin lui ont rapporté plus de 814 millions de franc CFA soit plus de 1,24 millions d’euro de devise sur la période de 1999 à 2008.

2.4. Recommandations

La filière ananas fait partie des filières les plus vieilles. Cependant, le Bénin a exporté moins d'un pourcent de sa production au cours de la période de 1999 à 2008. En effet, autour de cette filière se sont développées beaucoup d'industries agroalimentaires qui assurent la transformation du fruit notamment en jus ou confiture. Ceci crée de la valeur ajoutée au produit. Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- sensibiliser les producteurs sur les techniques optimales de production d'ananas disponibles ;
- régulariser et redynamiser l'approvisionnement du marché européen en ananas frais ou séché ;
- veiller aux respects des normes de qualité pour la production des jus et confiture d'ananas ;
- mettre en place une politique ou des stratégies d'encouragement et de facilitation de l'exportation des jus et confiture d'ananas ;
- assurer une bonne organisation de la commercialisation de sorte à favoriser les entreprises enregistrées.

3. Dynamique de la filière tabac

3.1. Présentation du tabac

3.1.1. Origine et caractéristiques du tabac

La culture du tabac (*Nicotiana tabacum*) trouve son origine en Amérique, il y a plus de 500 ans.

Le tabac est une plante annuelle, à tige unique, droite, de hauteur variable selon les variétés. Les feuilles sont simples, sessiles et alterne. Les feuilles sont souvent couvertes de poils. La dimension des feuilles varient de 40 à 80 cm de long sur 20 à 45 cm de large. Les plus grandes feuilles se situent à la base du plant et les plus petites au sommet. Les fleurs hermaphrodites sont de couleur rose, blanche ou jaunâtre. Après fécondation, le fruit est une capsule ovoïde qui contient jusqu'à 3 000 graines dont le diamètre est inférieur à 1 mm. Par des travaux de sélection, de nombreuses variétés ne produisent plus de pollen.

3.1.2. Culture et cycle du tabac

La durée de végétation sur le champ varie considérablement selon les variétés. On la divise en quatre phases :

- phase de germination épicée : la levée a lieu huit à dix jours après le semis (douze à quinze jours en période froide) ;
- phase de croissance : les cotylédons verdissent et s'élargissent en forme de feuilles. Le stade trois à quatre feuilles est atteint après 20 à 30 jours, le stade six à sept feuilles après 50 à 90 jours (10 à 12 cm de hauteur). Les plants peuvent alors être repiqués. Pendant le mois qui suit la transplantation, la croissance est ralentie ;
- phase de floraison : l'inflorescence apparaît après 130 à 170 jours ; et
- phase de maturation : les feuilles jaunissent de la base vers le haut. La maturation s'étale sur un mois.

La figure 13 montre les différentes étapes du cycle de production de la plante qui repose sur les différentes phases ci-dessus énumérées.

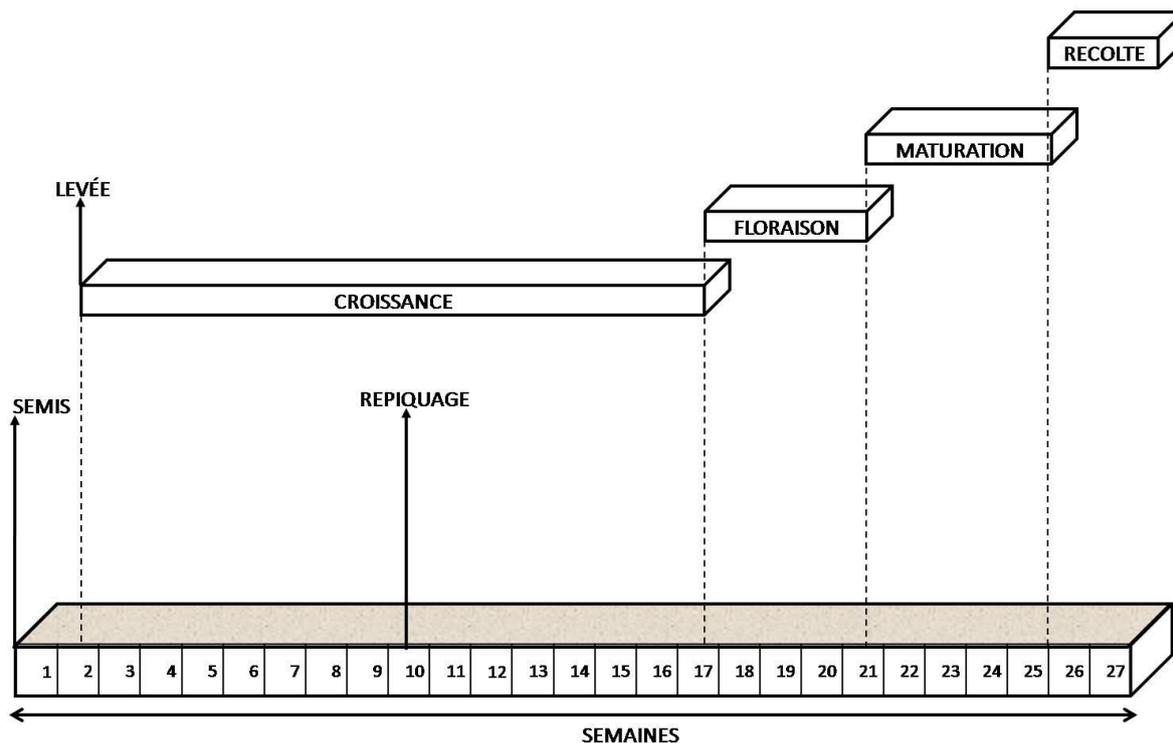


Figure 13 : Cycle de développement du tabac

La floraison du tabac se produit deux mois après leur transplantation ou repiquage et les plantes sont alors écimées, c'est-à-dire qu'on coupe le sommet de la tige qui comprend l'inflorescence et les feuilles les plus jeunes dont on supprime la dominance apicale. Après cette opération, la croissance des racines est accélérée. La synthèse de la nicotine augmente ainsi que la teneur en alcaloïdes des feuilles.

3.2. Organisation de la filière

Créer au cours de la période révolutionnaire, la MANUCIA (Manufacture Cigarette et Allumette) a été privatisée en 1990. En effet à cette date, la MANUCIA a été cédée à *Rothmans International* de la Grande-Bretagne sous la forme de privatisation à 100%. Il est né de cette privatisation, la Société Béninoise des Tabacs et Allumettes (SOBETA). En 1999, la *British American Tobacco*, la deuxième plus grande compagnie mondiale de tabac, annonce une fusion globale avec *Rothmans International* qui est la quatrième plus grande compagnie mondiale de tabac. Fondée en 1902, la *British American Tobacco* est le fruit de la fusion de l'*Imperial Tobacco Company* du Royaume-Uni et de l'*American Tobacco Company* des Etats-Unis d'Amérique. La *British American Tobacco* a été établi pour le commerce extérieur tant au Royaume-Uni et aux USA (United State of America). Elle a grandi depuis ses racines dans des dizaines de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et l'Europe continentale.

Le tabac est une spéculation qui mobilise les producteurs, les commerçants, les transformateurs et quelques institutions.

Aujourd'hui au Bénin, la filière tabac n'est pas bien organisée comme les filières anacarde et ananas.

Toutefois la SOBETA par le biais de la *British American Tobacco* (BAT) est une entreprise très importante dans la transformation du tabac en cigarettes et ses dérivées. Mais cette entreprise a annoncé une réduction de ses employés ce qui certainement agira sur la chaîne de transformation et donc la consommation en matière première.

3.3. Production, commercialisation et évolution des exportations

3.3.1. Production

Le tabac est produit au Bénin dans le tiers des douze départements que compte le pays. La figure 14 montre le poids de chaque département dans la production du tabac.

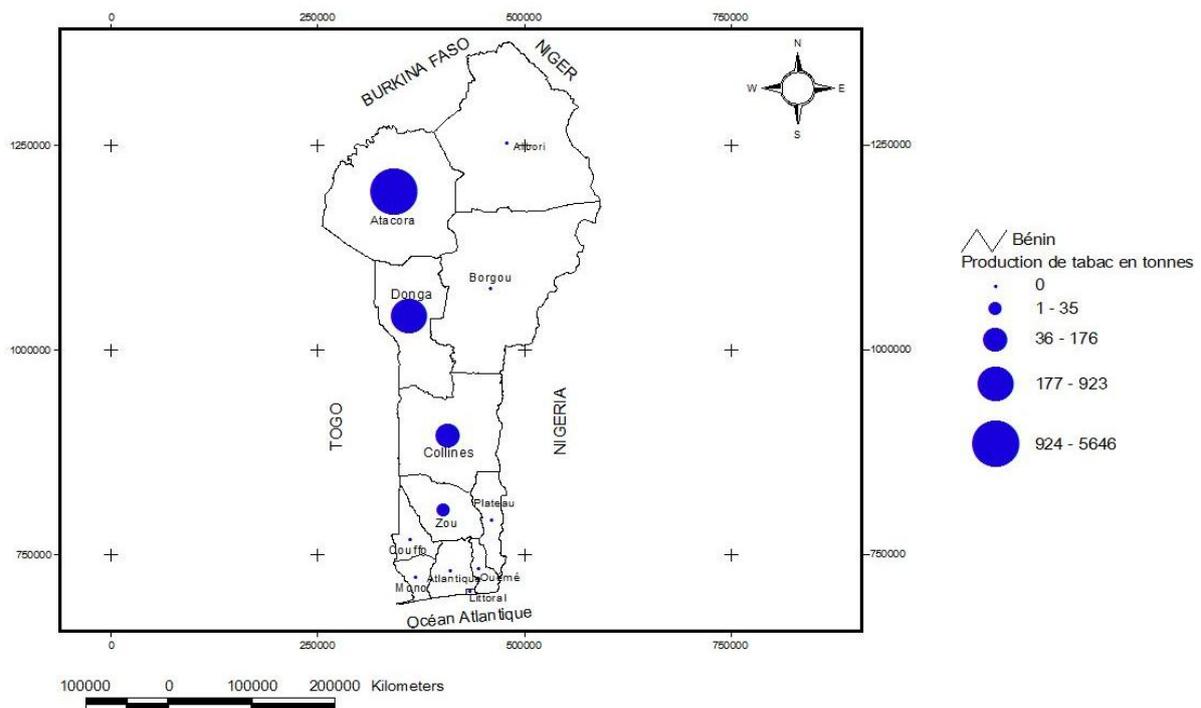


Figure 14 : Carte de la production totale de tabac sur la période de 1998 à 2008

Il se remarque clairement que la production du tabac est effective dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Zou et des Collines. Parmi ceux-ci, le département de l'Atacora a produit l'essentiel du tabac béninois 5 646 tonnes soit 83,3%.

La figure 14 décrit l'évolution des superficies emblavées pour la culture du tabac au Bénin.

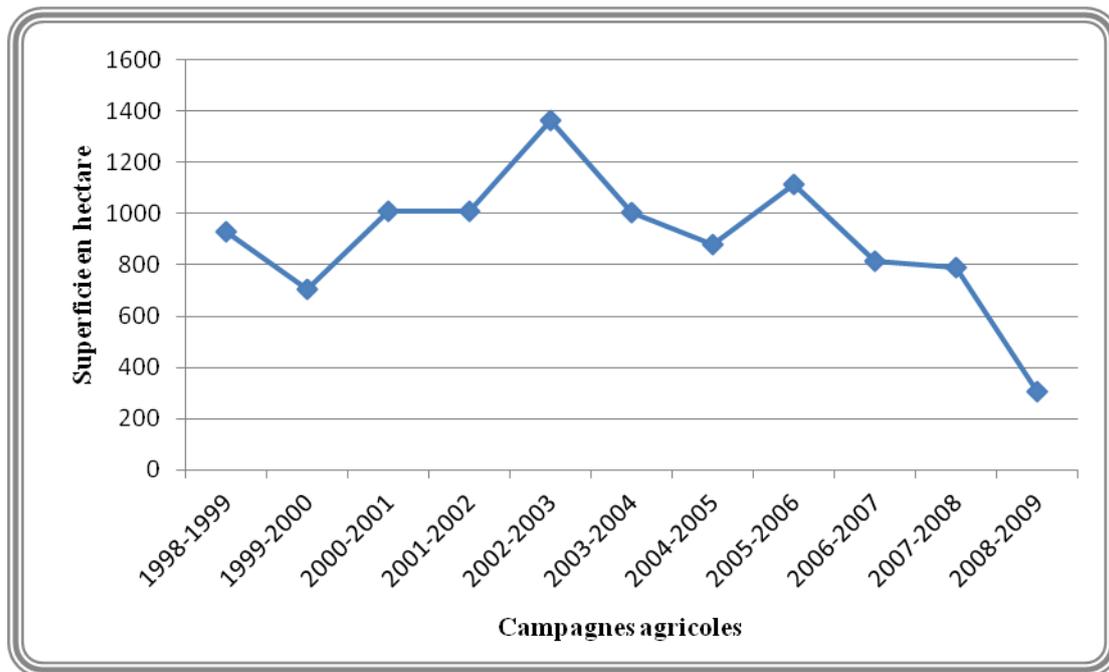


Figure 15 : Evolution des superficies emblavées pour la production du tabac

Ainsi, à l'échelle du pays, les superficies allouées à la production du tabac sont restées généralement supérieures à 700 ha. Cependant, au cours de la campagne agricole 2002-2003 la culture du tabac couvrait une superficie de 1 365 ha. Cette superficie est la plus grande allouée au tabac au cours de la période. La plus faible emblavure de terre pour la production a été remarquée au cours de la campagne agricole de 2008-2009 avec seulement 305 ha.

Les rendements enregistrés varient de 615 kg/ha à 767 kg/ha avec en moyenne un rendement à l'hectare de 679 kg.

La figure 16 traduit l'évolution de la production du tabac de 1998 à 2008.

La production au cours de la période comprise entre les campagnes agricoles de 1998-1999 à 2002-2003, la production de tabac a connu une tendance globale à la hausse. De la campagne agricole de 2002-2003 à celle de 2008-2009, la production a enregistré une diminution progressive avec un taux annuel moyen de 17,0%.

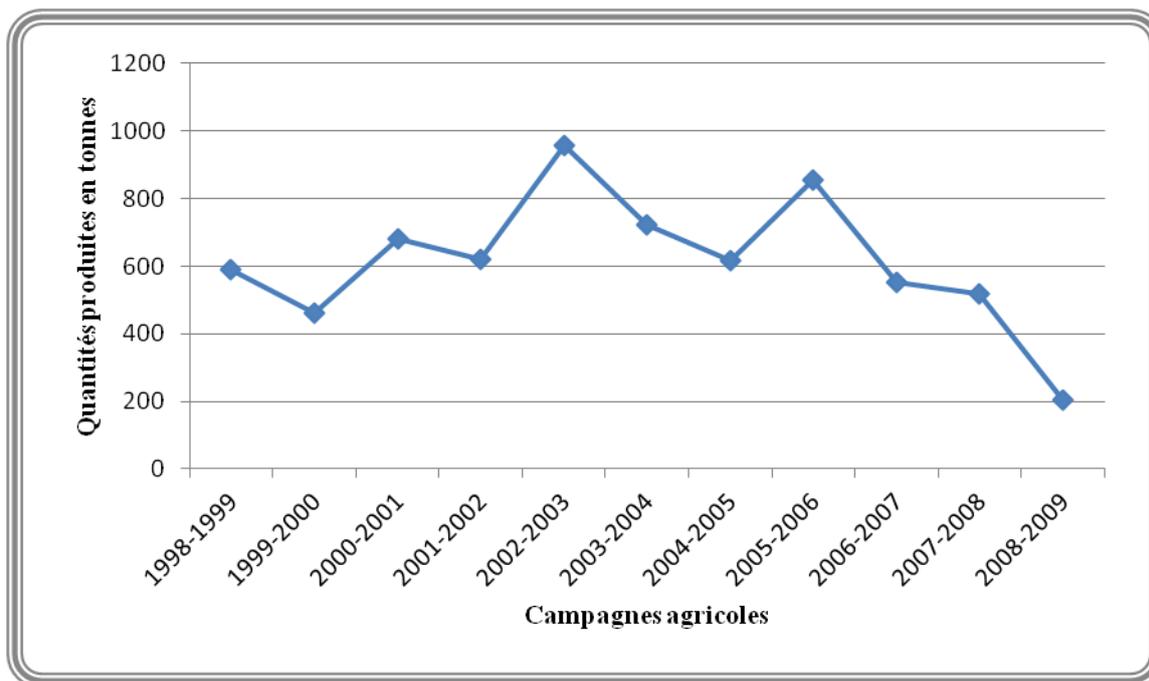


Figure 16 : Evolution de la production de tabac

3.3.2. Commercialisation

Les principaux produits du tabac impliqués dans l'exportation sont des produits provenant de la transformation de la matière brute que constituent les feuilles de tabac.

De ce fait le circuit de commercialisation (Figure 17) intègre les transformateurs qui jouent un rôle important dans les exportations.

Toutefois, le circuit de commercialisation du tabac peut être direct reliant producteurs et consommateurs locaux. Cependant, pour toucher les consommateurs locaux consommant des cigarettes, des cigares et des cigarillos ainsi que les consommateurs étrangers de ces produits, le circuit de commercialisation devient indirect. Dans un premier temps, la production des producteurs de tabac est achetée par les collecteurs locaux qui à leur tour alimentent les grossistes locaux qui vont convoier la marchandise aux transformateurs qui induisent de la valeur ajoutée au produit par le biais de la transformation qui est faite. Au Bénin, la principale usine de transformation et de production des cigares et ses dérivées est la *British American Tobacco*. Après la transformation, les détaillants locaux alimentent les consommateurs locaux après être approvisionnés par les grossistes. Le tabac transformé est aussi exporté et aboutit aux grossistes à l'extérieur des frontières. Mentionnons entre autre que pour assurer sa production de cigarettes, et des autres produits dérivés du tabac, le Bénin procède à l'importation du tabac brut.

Le tabagisme est un problème majeur de santé publique. Cette épineuse question touche 26% des habitants du Bénin, autochtones et expatriés confondus, selon les résultats

d'une enquête nationale réalisée en 2007 par le Ministère de la Santé. Déjà en 2004, une autre étude révélait que le Nord-Bénin était plus fumeur que le Sud avec respectivement 26% et 16% de leurs populations. Et pour vaincre ce fléau qui a tendance à toucher la jeunesse par un effet d'épidémie, une loi portant « réglementation de la production, de la commercialisation et de la consommation des cigarettes et autres produits du tabac » a été adoptée par la Représentation nationale en sa séance du 23 juin 2006. L'entrée en vigueur de la loi N° 2006-12 du 07 août 2006 a été immédiatement suivie de sa mise en application. Aussi, le Bénin devait-il se conformer aux principes définis dans la Convention-Cadre de l'OMS pour La lutte Antitabac (CCLAT). Ainsi, conformément aux articles du titre II de la loi, les panneaux publicitaires sur les cigarettes ont disparu des rues, surtout celles des grandes agglomérations béninoises.

Les intérêts financiers des firmes étant ainsi mis à mal, elles ont décidé de contourner les garde-fous. D'où l'ampleur actuellement prise par la distribution illicite de leurs produits. Leurs cibles ? Les populations des villages et hameaux. Là où le contrôle ne se fait pas, faute de moyens.

Pour ne pas laisser libre cours à la nouvelle situation, les parties contractantes de la CCLAT se sont réunies du 11 au 16 novembre 2008 à Genève pour définir des mesures immédiatement applicables contre ce fléau qui menace l'avenir des nations, tant au plan économique que sanitaire. Le Bénin était de la partie. L'objectif visé était d'élaborer et de négocier un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac, tout en tenant compte des législations en vigueur dans les pays concernés. Placées sous la tutelle de l'OMS, elles aboutiront à fin 2010, début 2011. Il revenait aussi à chaque pays de concevoir une structure intersectorielle (police, douane, commerce, fiscalité, agriculture et santé) de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac. Cet organe est opérationnel au Bénin depuis l'année 2000. En somme, le Bénin a fait un pas de géant dans la lutte contre le tabagisme. Il compte de moins en moins de fumeurs.

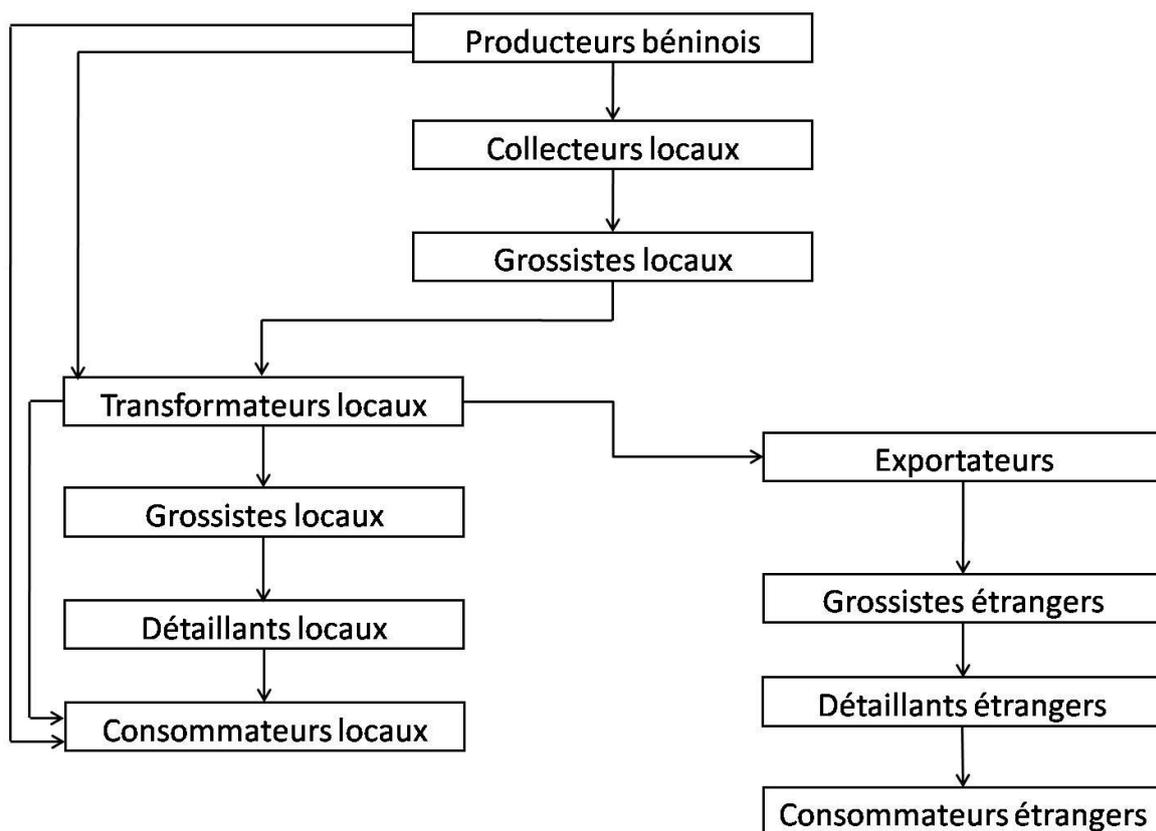


Figure 17 : Circuit de commercialisation du tabac et de ses dérivés

Le prix à la consommation de la cigarette est passé de 193 FCFA en 1999 à 274,2 FCFA le paquet en 2008. Au cours de cette période, le prix à la consommation a subi une croissance continue avec en moyenne une augmentation de 4,6% par an.

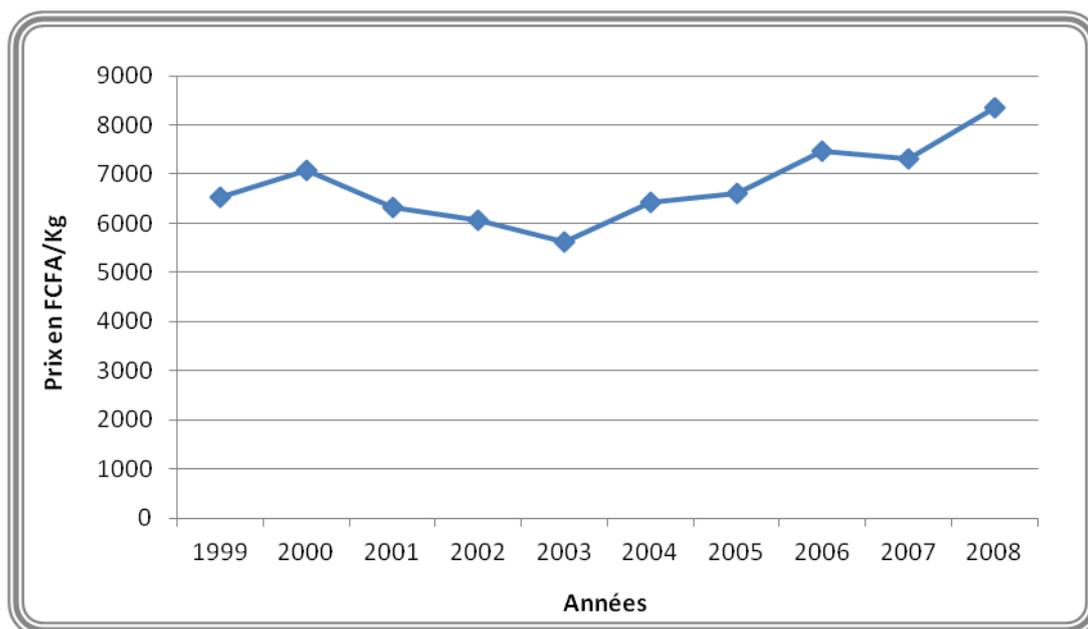


Figure 18 : Evolution du prix à l'exportation de la cigarette contenant du tabac au cours de la période de 1999 à 2008

La figure 18 décrit l'évolution du prix à l'exportation. De 1999 à 2000, le prix à l'exportation est passé de 6 531 FCFA/kg de cigarette contenant du tabac à 7 063 FCFA/kg. De 2000 à 2003, une diminution continue jusqu'à 5 612 FCFA/kg a été notée. Mais, de 2003 à 2008 il y a eu une tendance régulière à la hausse avec une croissance annuelle moyenne de 8,5%.

La commercialisation des produits dérivés du tabac repose sur le monopôle de marché bien qu'elle soit effectuée par un total de huit entreprises. La BAT-Bénin par la SOBETA détient ce monopôle et commercialise 97,2% de l'ensemble des produits dérivés de tabac commercialisés sur la période de 1999 à 2008. Les Occasionnels et COMMERCANT ETRANGER AU BENIN ont assuré chacun 0,9% de la commercialisation.

Toutefois, le commerce illicite de cigarette ou autre produits de tabac importé s'opère à nos frontières et met à mal la BAT-Bénin qui s'assure du monopôle de la commercialisation de tabac au Bénin. C'est ce qui justifie le fait que le directeur général de la BAT au Bénin a proposé au directeur général de la douane béninoise, un protocole d'entente entre les deux parties en vue de contrôler le commerce illicite transfrontalier des cigarettes et autres produits du tabac en République du Bénin, et dont ils ont paraphé les documents en octobre 2008.

3.3.3. Evolution des exportations

Le tabac est la principale matière première entrant dans la fabrication de cigarette ou du cigare. Le tabac est exporté sous cinq différentes formes dont notamment les cigarettes contenant du tabac (92,7%). Faisant donc abstraction des différentes formes d'exportation du tabac, en sommant les quantités de tous les produits exportés par année, la dynamique des exportations est représentée par la figure 19.

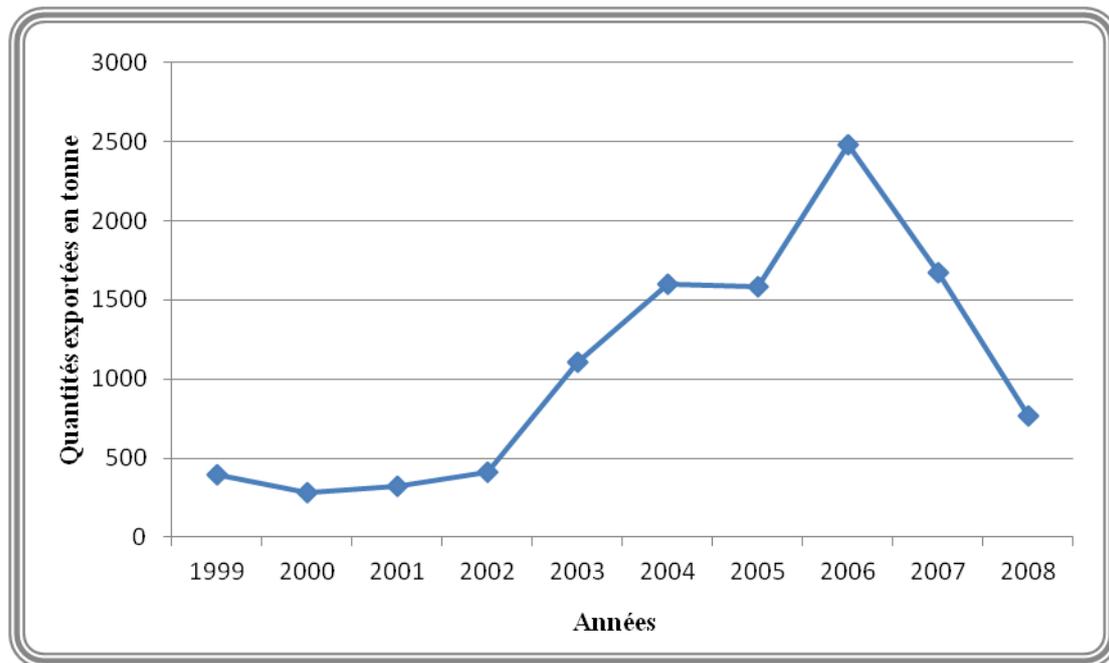


Figure 19 : Evolution des exportations des produits dérivants du tabac au cours de la période de 1999 à 2008

De 1999 à 2000, les exportations de tabac ont connu une diminution de 27,5% en passant de 392 tonnes à 284 tonnes. En 2001, une augmentation de 13,0% à été enregistrée et sur trois années consécutives les exportations n'ont cessé de monter avant de connaître une légère diminution de 0,8% en 2005 pour ensuite subir un saut de 56,8% en 2006 où la quantité de tabac exportée était de 2484 tonnes. Cependant, les exportations n'ont pu être stabilisées et dès 2007 le pays a enregistré 32,6% de baisse puis en 2008 une baisse drastique de 54,4% où les exportations s'élevaient à 764 tonnes faisant ainsi moins du double des exportations en début de période. Il se remarque que, à partir de 2003, ce qui correspond à la campagne agricole 2002-2003, les quantités de produits dérivant du tabac exportés sont supérieures aux quantités de tabac produite. Le Bénin importerait donc du tabac brut de l'extérieur.

Au total le Bénin a exporté au cours de la période, 10 617 tonnes de produits dérivés du tabac hors des frontières.

Notons tout de même que 98,0% du tabac sous toutes ses formes, est exporté vers le marché africain. Les principaux pays importateurs de tabac béninois dont surtout les cigarettes contenant du tabac sont le Togo (27,9%), le Niger (22,3%), le Mali (16,7%), le Congo (16,4%) et le Burkina Faso (8,7%).

3.4. Recommandations

Afin de faciliter les activités des différents acteurs de la filière tabac, conformément aux cadres juridiques en vigueur au Bénin, nous recommandons ce qui suit :

- une meilleure organisation de la filière tabac autour des différents acteurs concernés ;
- le découragement du commerce illicite transfrontalier des cigarettes et autres produits du tabac en République du Bénin par une bonne et forte implication de la police et de la douane ;
- une meilleure organisation des structures spécialisées dans la lutte antitabac pour sensibiliser les populations rurales surtout les jeunes sur le fléau que constitue la tabagisme ;
- une dotation de moyens suffisants aux structures de contrôle de l'application de la loi portant « réglementation de la production, de la commercialisation et de la consommation des cigarettes et autres produits du tabac » aussi bien dans les villages que dans les villes.

4. Dynamique de la filière canne à sucre

4.1. Présentation de la canne à sucre

4.1.1. Origine et caractéristiques de la canne à sucre

La canne à sucre correspond en fait à plusieurs espèces sucrées du genre *Saccharum* qui sont : *S. officinarum*, *S. sinense*, et *S. barberi*. Elle est originaire de la Nouvelle Guinée où elle a probablement été domestiquée il y a plus de 10 000 ans. De là, la canne à sucre s'est diffusée dans le Pacifique et en Asie. Certains peuples, comme les Indiens, les Perses puis les Arabes ont développé les premières technologies sucrières.

Jusqu'au 15^{ème} siècle, la culture s'est développée au Moyen Orient et sur le pourtour méditerranéen, dans l'optique d'exporter vers l'Europe.

L'espèce *S. barberi* fut la plus largement cultivée jusqu'au 18^{ème} siècle, époque où elle a été remplacée par *S. officinarum*, la canne noble en provenance de Tahiti, plus riche en sucre. La maîtrise des croisements contrôlés en 1880 permit la création d'hybrides interspécifiques entre *S. officinarum* et d'autres espèces apparentées, en particulier *S. robustum* et *S. spontaneum*.

La canne à sucre est une grande graminée tropicale herbacée à port de roseau, d'une hauteur allant de 2,5 à 6 mètres. Les tiges, d'un diamètre de 1,5 à 6 cm, sont pleines car, contrairement à la plupart des autres Graminées, la moelle ne se résorbe pas. Les feuilles, alternes, sont réparties en deux files opposées et ont un limbe de 1 m de long environ sur 2 à 10 cm de large. Elles sont au nombre de dix sur les plantes en pleine croissance, la partie inférieure de la tige se dénudant au fur et à mesure que les feuilles basses se dessèchent.

L'inflorescence est une panicule terminale de 50 cm à un mètre de long. En culture, la canne est généralement coupée avant floraison. C'est une plante vivace par sa souche rhizomateuse.

4.1.2. Culture et cycle de la canne à sucre

La multiplication se fait par boutures. Ces boutures sont des morceaux de cannes de 30 centimètres de long environ portant plusieurs nœuds avec des bourgeons bien constitués.

De la plantation à la récolte, le cycle de culture comporte les étapes suivantes (cf Figure 20) :

- la germination des boutures ou levée ;
- le tallage, qui est la formation de la touffe de tiges par germination des bourgeons axillaires ;

- la croissance (initiation des feuilles, élongation des entre-nœuds, croissance des racines) ;
- éventuellement la floraison et enfin
- la maturation avec arrêt de la croissance et accumulation de saccharose dans les tiges.

Entre la plantation des boutures et la première récolte ou coupe, il peut s'écouler dix à vingt-quatre mois : on parle de la canne vierge. Après la coupe, les yeux souterrains de la souche donnent de nouvelles tiges et un nouveau couvert, la repousse. La durée entre deux coupes est généralement de douze mois comme le montre la figure ci-dessous. Mais cette durée peut varier en fonction du climat, de la courbe de richesse des variétés, des exigences de l'usine ou même de la décision de reporter la récolte d'un an. Au-delà de douze mois, dans les milieux autorisant une croissance continue, la biomasse obtenue et l'enchevêtrement des cannes peuvent rendre la récolte difficile.

Le nombre de repousses successives dépend du lieu, de l'état cultural, de la fumure, du parasitisme et des variétés. En exploitation industrielle, la canne est donc une culture pluriannuelle dont le cycle total dure de quatre à plus de dix années. La décision de replanter est essentiellement basée sur le suivi des rendements qui décroissent avec les années.

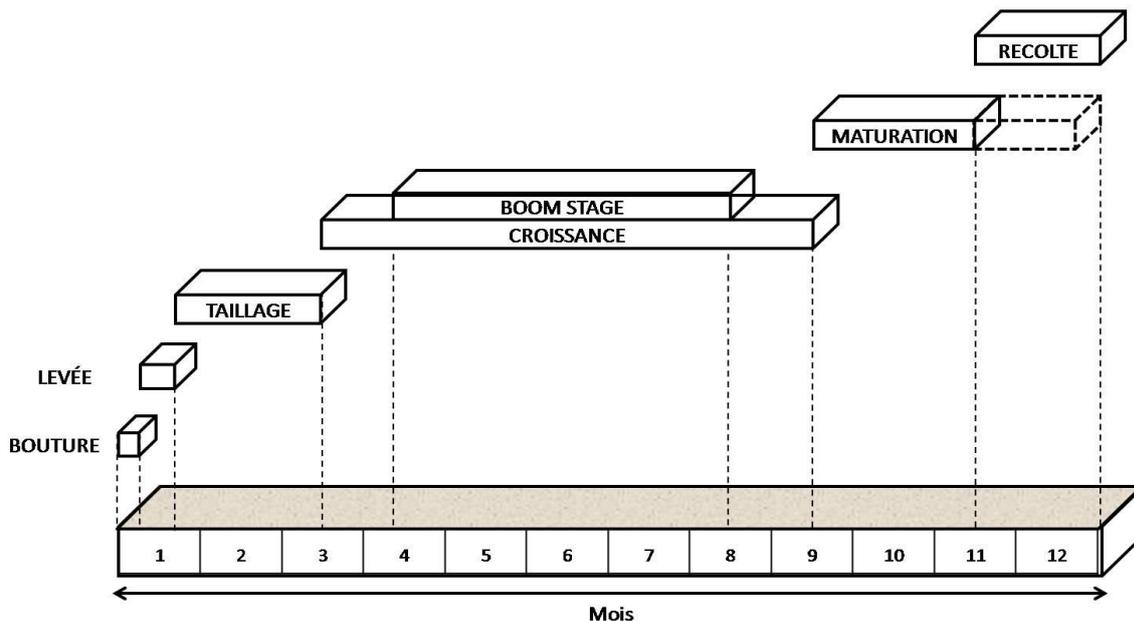


Figure 20 : Décomposition du cycle annuel de la canne à sucre

4.2. Organisation de la filière

La Société Sucrière de Savè (SSS) a été créée par les Etats nigérian et béninois avec une répartition 50/50 du capital social. Elle est entrée en production entre 1984 et 1985 et a

arrêté de produire entre 1989 et 1990. Une reprise en gérance libre par le Groupe mauricien *Lagesse* a été effectuée entre 1998 et 1999.³

Fondée il y a environ 45 ans, Complant (société mère de SUCOBE) est une entreprise chinoise qui a déjà réalisé plus de 1.040 projets dont une soixantaine de sucreries (Madagascar, Sierra Léone et ailleurs). Installée à Savè, (une localité du centre située à environ 300 km de Cotonou), la SUCOBE (Sucrerie de Complant du Bénin) est née des cendres de la "Société Sucrière de Savè" (société d'Etat), en mai 2003. La SUCOBE dispose de 1.085 ha de cannes à sucre, de plus d'une centaine de machines et de 315 ha de plantations.⁴ Elle est une entreprise très importante dans la production et dans la transformation sur place de la canne à sucre en sucre dont la grande partie est orientée vers l'exportation.

La canne à sucre est une spéculation qui mobilise les producteurs, les commerçants, les transformateurs et quelques institutions. Cette filière suscite de nos jours plein d'intérêt de part la production des énergies renouvelables dont les biocarburants.

4.3. Production, commercialisation et évolution des exportations

4.3.1. Production

Le Brésil (25%), l'UE (14%), la Thaïlande (8%), l'Australie (6%) et Cuba (5%) sont respectivement les cinq grands pays producteurs de sucre dans le monde⁵.

Au Bénin, les statistiques relatives à la production de la canne à sucre ne sont pas disponibles de 1999 à 2006.

Toutefois à partir de la campagne agricole de 2006-2007 (Figure 21), le Bénin a cultivé plus de 1 460 ha de canne à sucre sans dépasser 1 610 ha. Le rendement obtenu au cours de cette campagne est d'environ de 30 tonnes/ha de tige.

³ <http://www.afcas.info/documents/7/M-Baudouin.pdf>

⁴ <http://www.panapress.com/freenewspor.asp?code=fr091611&dte=20/06/2005>

⁵ http://www.africanindustrial.org/fileadmin/africanindustrial.org/pdfs/DOSSIER_SUCRE_FR.pdf

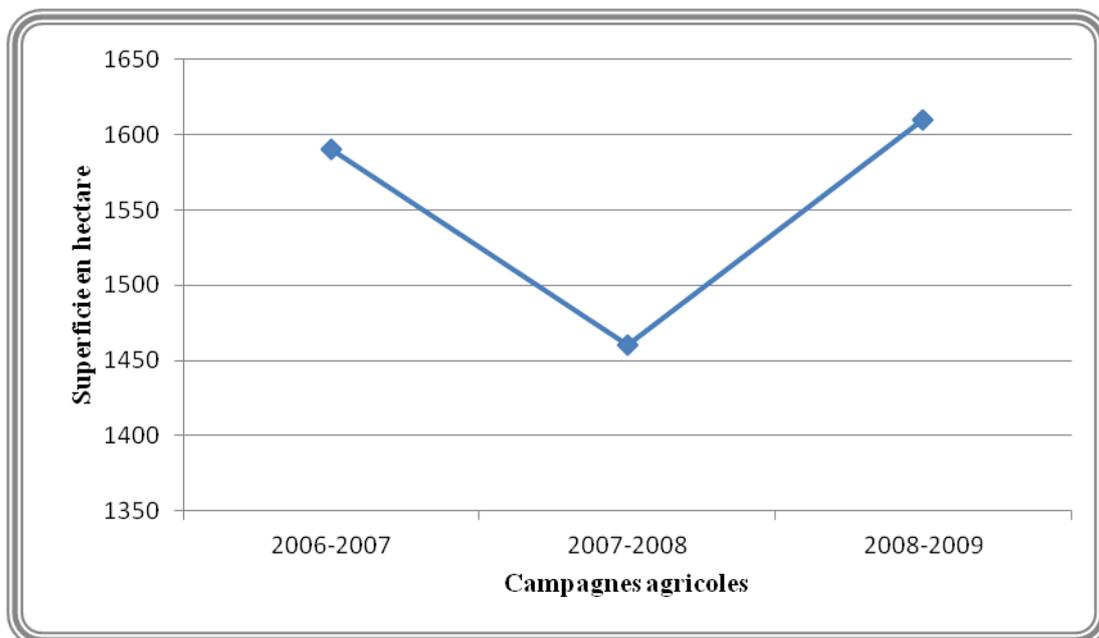


Figure 21 : Evolution des superficies emblavées pour la production de la canne à sucre

La figure 22 montre l'évolution de la production de canne à sucre au Bénin. Sur la période de 1998 à 2008, ce n'est qu'à partir de la campagne agricole de 2006-2007 que les statistiques de production ont été disponibles. . Ainsi à l'échelle du pays, pour les trois campagnes agricoles, les productions annuelles sont comprises entre 40 000 et 60 000 tonnes de tige de canne à sucre.

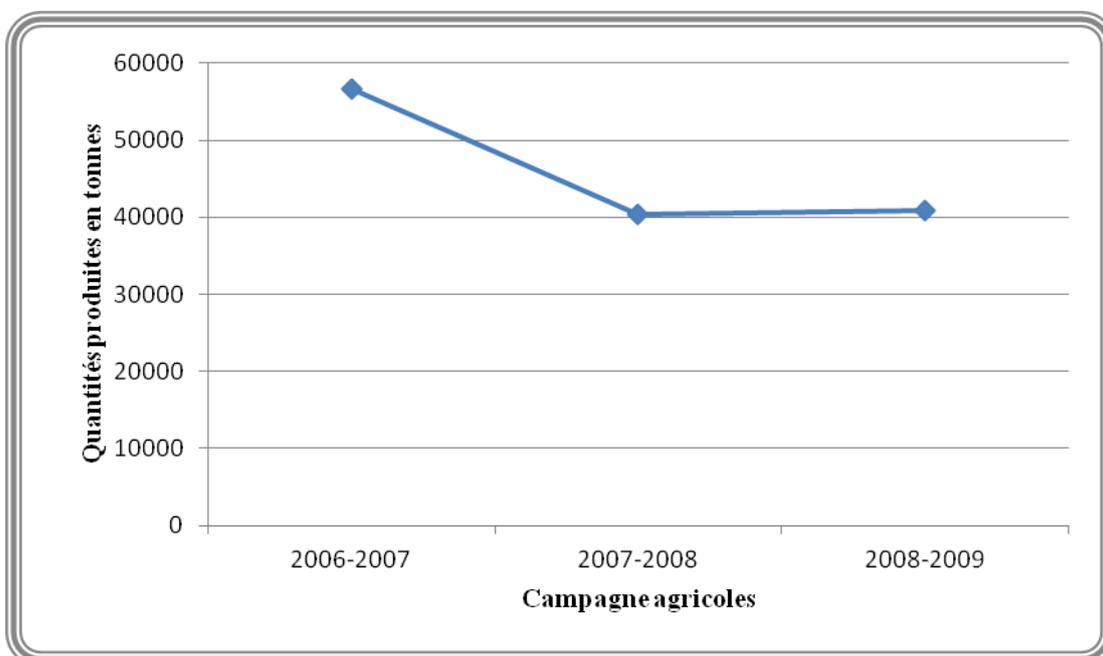


Figure 22 : Evolution de la production de la canne à sucre

4.3.2. Commercialisation

La canne à sucre est exportée hors des frontières sous des formes transformées dont le saccharose chimiquement pur à l'état solide et le sucre brut de canne à sucre sans aromatisant ni colorant.

Au Bénin, il existe une importante société de production et de transformation de la canne à sucre il s'agit de la SUCOBE l'ex SSS (Société Sucrière de Savè). Le circuit de commercialisation (Figure 23) intègre donc en amont deux pôles de production que sont les producteurs locaux qui sont des paysans ou des petits exploitants et la SUCOBE.

La production de canne à sucre qui émane des producteurs locaux est généralement livrée sur le marché local suivant un circuit direct (producteurs vers consommateurs) ou un circuit indirect (producteurs vers collecteurs vers grossistes vers détaillants vers consommateurs).

Par contre, la production de canne à sucre de la SUCOBE est transformée en sucre dont une partie est livrée aux grossistes locaux qui desservent les consommateurs par l'intermédiaire des détaillants. L'autre partie du sucre produit est exportée hors des frontières pour alimenter les consommateurs étrangers après avoir ou non subi d'autres transformations.

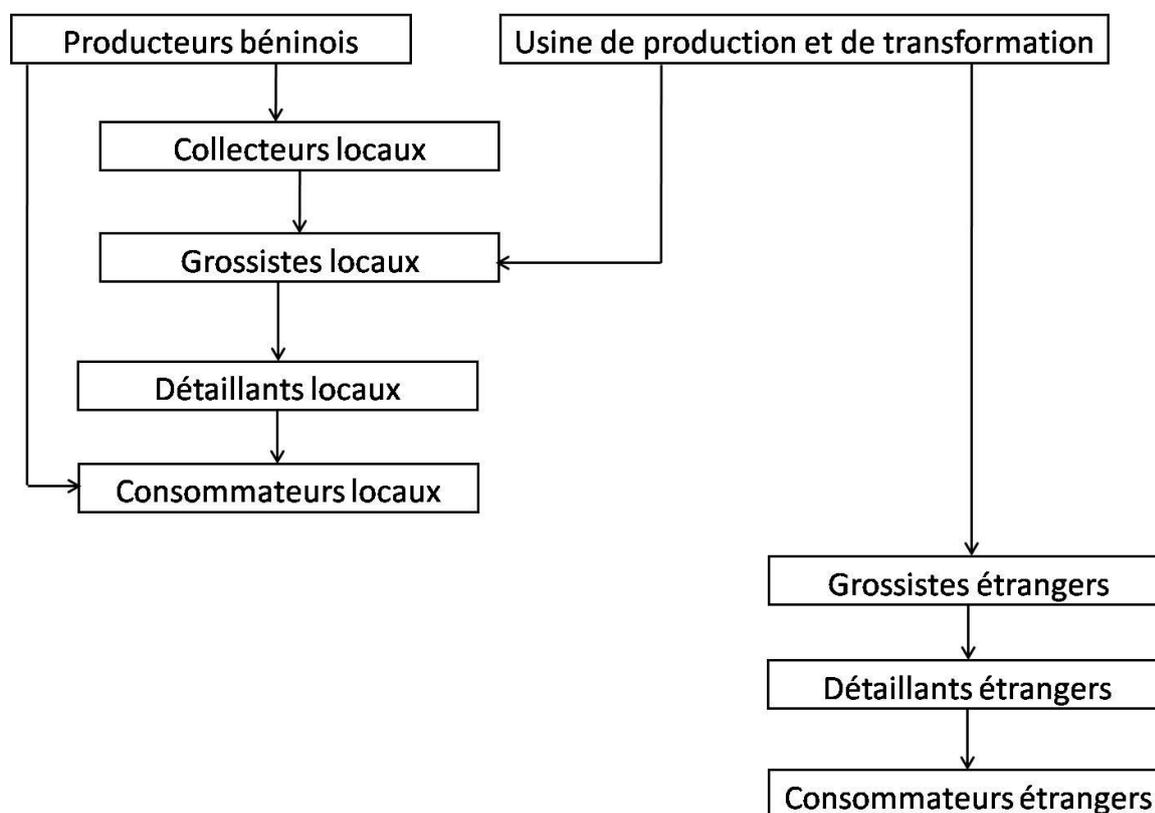


Figure 23 : Circuit de commercialisation de la canne à sucre et de ses dérivés

Le prix à l'exportation du sucre brut de canne sans aromatisants ni colorants varie peu entre 238,6 et 255,1 FCFA/kg avec en moyenne 248,4 FCFA/kg.

La SUCOBE détient le monopôle dans la commercialisation de produits dérivés de la canne à sucre. En effet, cette société 98,3% de la commercialisation des produits de la canne à sucre. Elle est suivie de SADELCOM LOGISTIQUES (1,4%) et des GRANDS MOULINS DU BENIN (0,4%). Seulement trois entreprises sont impliquées dans la commercialisation du sucre au Bénin.

4.3.3. Evolution des exportations

Le sucre s'exporte au Bénin sous deux formes que sont le saccharose pur à l'état solide et le sucre brut de canne à sucre sans aromatisant ni colorant. Cette dernière forme constitue plus de 97,4% des exportations de la canne à sucre.

L'évolution des exportations de sucre sera décrite par combinaison des deux produits d'exportation sus cités.

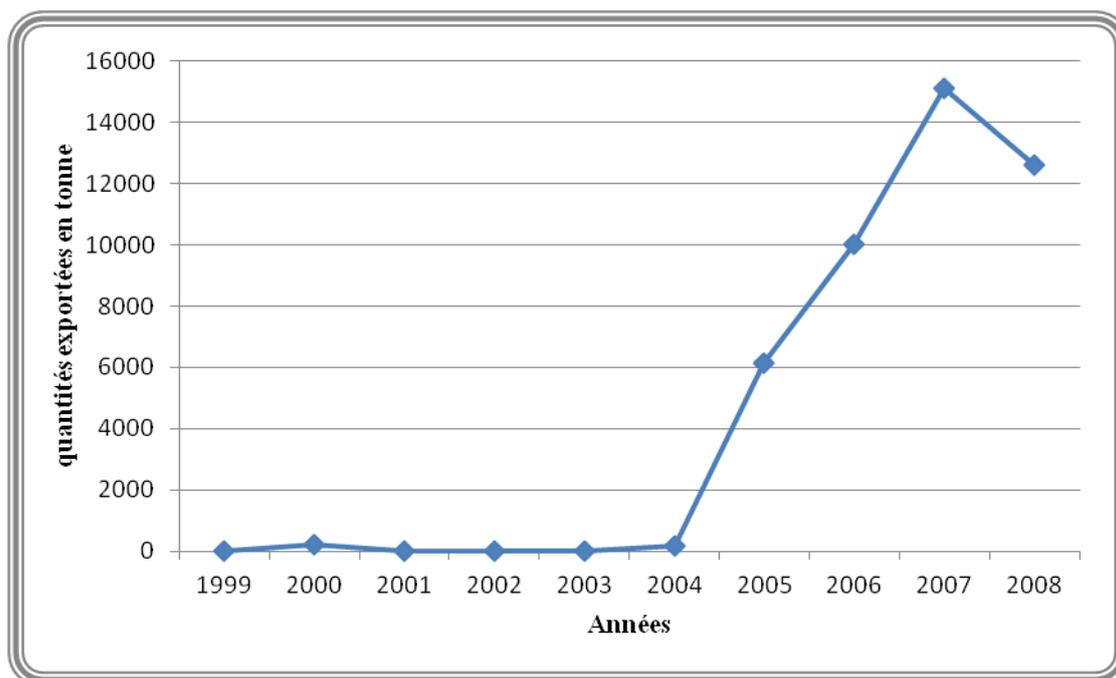


Figure 24 : Evolution des exportations de produits sucriers dérivés de la canne à sucre sur la période de 1999 à 2008

La figure 24 illustre la dynamique des exportations de sucre au Bénin sur la période de 1999 à 2008. Jusqu'en 2004 les exportations de saccharose étaient très faibles (210 tonnes en 2000 et 194 tonnes en 2004). Ce n'est qu'en 2005 qu'un réel bon a été enregistré dans les exportations du saccharose. Depuis cette année, une nette croissance a été notée dans les

exportations jusqu'en 2007 avant qu'une diminution de 16,5% ne soit notée en 2008 faisant passer les exportations à 12 594 tonnes de sucre. Ceci résulte de la reprise de l'ex SSS par la SUCOBE et du fait que : « Ce sucre qui remplit les normes de traçabilité exigées pour tous les produits destinés au marché européen, bénéficie, explique-t-on, d'un prix plancher garanti supérieur au prix du marché.⁶ ».

Depuis 1999 à 2008, le Bénin a exporté environ 44 248 tonnes de saccharose hors de ses frontières. Cependant, la grande majorité du sucre produite au Bénin, surtout le sucre brut de canne à sucre sans aromatisant ni colorant est exportée à 94,8% vers le Portugal (à partir de 2005) et à 5,2% vers la France (en 2008 seulement). En Afrique, le Nigéria importe du Bénin 62,2% de saccharose pur à l'état solide. Le Nigéria est donc le principal pays africain importateur du saccharose en provenance du Bénin. Cependant notons que le Bénin n'a exporté que deux fois (en 2000 et 2008) vers le Nigéria au cours de la période de 1999 à 2008. Le Burkina Faso vient après le Nigéria avec 16,7% pour le compte seulement de l'année 2004 ; et le Niger (13,8%) pour l'année 2005. Les exportations des deux produits dérivés de la canne à sucre n'ont été continuent qu'à partir de 2004 à la reprise de l'ex SSS par la SUCOBE. Les exportations du sucre ont généré de 1999 à 2008 près de 11 milliards de franc CFA soit près de 16,8 millions d'euro.

4.4. Recommandations

Plusieurs produits dérivent de la canne à sucre. Le plus connu ou le principal demeure le sucre ; mais on y extrait aussi des biocarburants. Il est tout de même important que les pouvoirs politiques accordent plus d'attention à la filière canne à sucre à cause de l'intérêt qui s'accorde de plus en plus aux énergies renouvelables (les biocarburants) surtout à cette ère de réchauffement climatique. Les recommandations suivantes sont donc formulées :

- une meilleure organisation de la filière autour des différents acteurs concernés ;
- une augmentation de la production par la sensibilisation active des producteurs et la facilitation de leurs activités de production;
- instaurer et encourager des échanges entre les acteurs de la filière canne à sucre et la nouvelle filière des biocarburants « agrocarburants » pour une synergie d'action ;
- encourager la SUCOBE à augmenter ses capacités de production et d'exportation de sucre en direction du marché européen où le prix plancher garanti est supérieur au prix du marché.

⁶ <http://www.panapress.com/freenewspor.asp?code=fr091611&dte=20/06/2005>

Conclusion

L'économie du Bénin repose fondamentalement sur le secteur agricole dont les cultures de rente. Bien que moins diversifiées que les cultures vivrières, elles assurent des devises non négligeables pour le pays. Mais elles ne jouissent pas toujours de toute l'attention qu'elles méritent. Alors que les statistiques de production sont disponibles pour la filière ananas, la filière canne à sucre et la filière tabac, elles n'existent pas pour la filière anacarde. Or cette dernière filière rapporte environ 98 milliards de franc CFA, plus de la moitié des devises des quatre filières étudiées. Des efforts doivent être fournis par le service des statistiques du MAEP pour modifier cette situation afin que les statistiques de production ne manquent pas sur les filières notamment les filières prometteuses comme l'anacarde.

Les exportations des filières anacarde, ananas, canne à sucre et tabac ont subi des fluctuations au cours du temps, mais elles se sont soldées par une nette augmentation sur la période de 1999 à 2008. Cette situation est corollaire à la volonté manifeste des acteurs de chaque filière. Mais il demeure évident que des efforts devront être consentis par les pouvoirs politiques et les acteurs impliqués dans chaque filière, pour un avenir rayonnant des filières d'exportation du Bénin.

Bibliographie

Garnier C. L., (1997). *Ananas : la « Queen Tahiti »*. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts Service du Développement Rural. Tahiti, Polynésie française.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) [Bénin] et Macro International Inc. 2007 : *Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III) - Bénin 2006*. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et Macro International Inc.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, (2000). *Evolution des filières d'exportation au Bénin : cas de quatre produits*. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE). Bénin

LACROIX E., (2003). *Les Anacardiens, les Noix de Cajou Et la Filière Anacarde À Bassila et au Bénin*. Ed : GTZ & GFA.

Le Meur P. Y., (2000). Logiques paysannes au Bénin : courtages, associations, réseaux et marchés. *Autrepart* (13) : 91 - 108

Ministère français des affaires étrangères, Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement, Groupe de recherche et d'échanges technologiques. (2002). *Mémento de l'agronome*. Ed : Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Ministère français des affaires étrangères. Paris, France.

SOGLO A. et ASSOGBA E., (2009). *Etude sur la compétitivité de la filière anacarde du Bénin*. Ministère du Commerce, Centre de Commerce International. Bénin

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ananas>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Canne_%C3%A0_sucres

http://fr.wikipedia.org/wiki/Noix_de_cajou

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Tabac>

<http://lanouvelletribune.info/200812042412/societe/developpement-des-agro-carburants-au-benin.html>

<http://www.afcas.info/documents/7/M-Baudouin.pdf>

http://www.africanindustrial.org/fileadmin/africanindustrial.org/pdfs/DOSSIER_SUCRE_FR.pdf

http://www.africanindustrial.org/fileadmin/africanindustrial.org/pdfs/Divers/dossier_sucres_mise_au_jour_dec_05.pdf

http://www.exportbenin.org/resultats_adex_cesa.htm

http://www.marches-tropicaux.com/Article.asp?art_id=8042

http://www.marches-tropicaux.com/Article.asp?art_id=8140

<http://www.panapress.com/freenewspor.asp?code=fr091611&dte=20/06/2005>

<http://www.pambazuka.org/fr/category/comment/43695>

<http://www.ricbenin.org/economie1.php>

ANNEXES

Annexe 1 : Filière anacarde

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des statistiques de la production

Campagnes agricoles	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Superficie (ha)	Pas de statistiques disponibles										
Production (tonnes)	Pas de statistiques disponibles										
Rendement (Kg/ha)	Pas de statistiques disponibles										
Prix à la production (FCFA/Kg)		190	190	225	200	200	175	175	200	200	200

Source : DPP/MAEP

Tableau 2 : Récapitulatif des statistiques du commerce extérieur

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
NOIX DE CAJOU: EN COQUES	Quantité (Kg)	29221858	36370290	35908010	43117437	27407510	36561290	42871703	40727501	40789264	56463096
	Valeur (FCFA)	9309758143	12360281287	8690832007	11946169207	7163186220	8776038556	10524124729	8601956196	8283960955	12167378459
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	318,6	339,8	242,0	277,1	261,4	240,0	245,5	211,2	203,1	215,5
NOIX DE CAJOU: SANS COQUES	Quantité (Kg)	0	14250	1000	0	0	0	0	0	160781	106736
	Valeur (FCFA)	0	11761304	5482000	0	0	0	0	0	62921768	90604979
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)		825,4	5482,0						391,4	848,9
Ensemble	Quantité (Kg)	29221858	36384540	35909010	43117437	27407510	36561290	42871703	40727501	40950045	56569832
	Valeur (FCFA)	9309758143	12372042591	8696314007	11946169207	7163186220	8776038556	10524124729	8601956196	8346882723	12257983438
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	318,58885	340,0357017	242,1763788	277,0612086	261,358519	240,036349	245,479512	211,207562	203,830856	216,6876408

Source : DSEE/INSAE

Annexe 2 : Filière ananas

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des statistiques de la production

Campagnes agricoles	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Superficie (ha)	1254	1492	1164	1349	1688	1714	2165	2065	2196	2368	2400
Production (tonnes)	44836	70472	51151	57126,3	97975	93505	110819	120460,404	124464	135912	136123
Rendement (Kg/ha)	35754	47233	43944	42347	58042	54554	51187	58334	56678	57395	56718
Prix à la consommation (FCFA/Kg)		120,3	112,4	109,2	114,9	116,0	111,1	110,5	108,4	117,4	115,2

Source : DPP/MAEP et DSS/INSAE

Tableau 2 : Récapitulatif des statistiques du commerce extérieur

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ANANAS, FRAIS OU SECS	Quantité (Kg)	245801	465961	771626	1022540	935720	1067732	1107401	1326245	918137	1095805
	Valeur (FCFA)	27727860	40848165	64878908	85809680	77340770	89269285	93212680	107974940	89314930	138133227
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	112,8	87,7	84,1	83,9	82,7	83,6	84,2	81,4	97,3	126,1

Source : DSEE/INSAE

Annexe 3 : Filière canne à sucre

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des statistiques de la production

Campagnes agricoles	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Superficie (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	1590	1 461	1 610
Production (tonnes)	0	0	0	0	0	0	0	0	56647	40375	40920
Rendement (Kg/ha)									35627	27645	25416

Source : DPP/MAEP

Tableau 2 : Récapitulatif des statistiques du commerce extérieur

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
SUCRES BRUTS DE CANNE, SANS AROMATISAN TS NI COLORANTS	Quantité (Kg)	0	0	0	0	0	0	6000000	10000000	15090000	12000000
	Valeur (FCFA)	0	0	0	0	0	0	1431600000	2500000000	3850000000	3000000000
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)							238,6	250,0	255,1	250,0
SACCHAROSE CHIMIQUEMEN T PUR, A L'ETAT SOLIDE	Quantité (Kg)	0	210000	0	0	0	193500	160000	0	0	594000
	Valeur (FCFA)	0	75958580	0	0	0	33402796	24000000	0	0	78435708
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)		361,7				172,6	150,0			132,0
Ensemble	Quantité (Kg)	0	210000	0	0	0	193500	6160000	10000000	15090000	12594000
	Valeur (FCFA)	0	75958580	0	0	0	33402796	1455600000	2500000000	3850000000	3078435708
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)		361,7				172,6	236,3	250,0	255,1	244,4

Source : DSEE/INSAE

Annexe 4 : Filière tabac

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des statistiques de la production

Campagnes agricoles	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Superficie (ha)	930	707	1007	1010	1365	1005	879	1116	814	792	304,5
Production (tonnes)	589	460	680	621	957	724	616	855,722	553	520	205
Rendement (Kg/ha)	633	651	675	615	701	720	701	767	679	657	673
Prix à la consommation (FCFA/paquet)		192,5	224,8	225,8	230,0	230,0	227,5	239,5	246,3	263,8	274,2

Source : DPP/MAEP et DSS/INSAE

Tableau 2 : Récapitulatif des statistiques du commerce extérieur

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CIGARES(M EME A BOU TS COUPES) ET CIGARILLO S,CONTENA NT DU TABAC	Quantité (Kg)	0	0	0	6375	0	0	0	0	0	0
	Valeur (FCFA)	0	0	0	18120834	0	0	0	0	0	0
	Prix à l'exportatio n (FCFA/Kg)				2842,5						
Cigarettes contenant du tabac	Quantité (Kg)	192508	3667	302358	403579	940674	1596461	1544738	2439684	1665331	754647
	Valeur (FCFA)	1257265798	25900000	1912110978	2444182289	5279044300	10275203036	10199916500	18219369743	12156384731	6301909421
	Prix à l'exportatio n (FCFA/Kg)	6531,0	7063,0	6324,0	6056,3	5612,0	6436,2	6603,0	7467,9	7299,7	8350,8
CIGARES,CI GARILLOS, CIGARETTE S,EN	Quantité (Kg)	199000	280252	18482	1648	45168	0	0	0	0	0
	Valeur (FCFA)	1419712500	2081454340	155184018	23350415	159508944	0	0	0	0	0

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
SUCCEDANES DU TABAC	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	7134,2	7427,1	8396,5	14168,9	3531,5					
TABACS A FUMER, ME	Quantité (Kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	8700	9000
CONTENANT DES SUCCEDANES DU TABAC, EN TOUTE PROPORTION	Valeur (FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	33068430	6227096
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)									3801,0	691,9
TABACS HOMOGENES OU RECONSTITUES	Quantité (Kg)	0	0	0	0	120250	0	39600	44700	0	0
	Valeur (FCFA)	0	0	0	0	258879176	0	100738402	172540344	0	0
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)					2152,8		2543,9	3860,0		
Ensemble	Quantité (Kg)	391508	283919	320840	411602	1106092	1596461	1584338	2484384	1674031	763647
	Valeur (FCFA)	2676978298	2107354340	2067294996	2485653538	5697432420	10275203036	10300654902	18391910087	12189453161	6308136517

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	6837,6	7422,4	6443,4	6039,0	5151,0	6436,2	6501,6	7403,0	7281,5	8260,5

Source : DSEE/INSAE